
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 17 octobre 2005

SOMMAIRE

Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 4)
Appel nominal	(p. 4)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation accordée par délibération n° 2005-2606 du 18 avril 2005 (dossier n° 2005-2965)	(p. 4)
Question orale du groupe UDF et apparentés - Intervention de madame Bertrix relative à la communication de la Communauté urbaine	(p. 24)
Annexe - Résultat des opérations d'urbanisme - Présentation du compte-rendu annuel aux collectivités pour l'année 2004 (intervention de monsieur le vice-président Abadie)	(p. 25)

Les textes des délibérations n° 2005-2965 à 2005-3017 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 349.

N° 2005-2965	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 12 septembre 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 du 18 avril 2005 -	(p. 4)
---------------------	---	--------

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2966	Résultat des opérations d'urbanisme - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2004 - Serl, Opac du Rhône, Sem Lyon-Confluence et Sem Cité internationale -	(p. 7)
N° 2005-2967	Lyon 3°, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu - Complément d'aménagement de la piste cyclable le long de la ligne de tramway LEA -	(p. 4)
N° 2005-2968	Meyzieu - Renonciation à l'acquisition d'une parcelle de terrain située dans le prolongement du boulevard Mendès-France appartenant à la société Axiade Rhône-Alpes et levée partielle de l'emplacement de voirie n° 33 -	(p. 4)
N° 2005-2969	Meyzieu - Renonciation à l'acquisition d'une parcelle de terrain située dans le prolongement du boulevard Mendès-France appartenant à la société SLPH et levée partielle de l'emplacement de voirie n° 33 -	(p. 4)
N° 2005-2970	Projet Regenera - Convention partenariale passée avec la ville de Santa Coloma de Gramenet (Espagne) -	(p. 5)
N° 2005-2971	Parc public de stationnement Saint Georges - Avenant n° 4 à conclure avec la société Lyon Parc Auto -	(p. 12)
N° 2005-2972	Travaux sur voirie et aménagement urbain en béton hydraulique sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2005 et avec possibilité de reconduction expresse en 2006, 2007 et 2008 - Autorisation de signer un marché annuel à bons de commande -	(p. 5)
N° 2005-2973	Mise à disposition des mobiliers urbains publicitaires d'information dans le cadre du marché avec la société JC. Decaux - Convention -	(p. 13)
N° 2005-2974	Charly - Place de la Mairie - Aménagement des espaces publics - Convention de participation financière passée avec la Commune -	(p. 5)

N° 2005-2975	<i>Curis au Mont d'Or - Centre-Bourg - Mise en valeur du ruisseau du Thou - Première tranche de travaux - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 5)
N° 2005-2976	<i>Poleymieux au Mont d'Or - Aménagement du hameau d'En Seigne - Opération n° 0656 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 5)
N° 2005-2977	<i>La Tour de Salvagny - Place du Marché - Aménagement - Clôture de l'enquête publique - Déclaration de projet -</i>	(p. 5)
N° 2005-2978	<i>Rillieux la Pape - Espaces publics du cœur de Vancia - Approbation du projet - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2979	<i>Lyon 9° - Pôle automobile souvenir - Individualisation d'autorisation de programme - Complément -</i>	(p. 6)
N° 2005-2980	<i>Association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération - Convention de participation financière -</i>	(p. 6)
N° 2005-2981	<i>La Tour de Salvagny - Secteur du Contal - Mandat de suivi des études préalables - Bilan de clôture et quitus à l'Opac du Rhône -</i>	(p. 5)
N° 2005-2982	<i>Décines Charpieu - ZAC de la Fraternité - Déclaration de projet à la suite d'une enquête publique dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 5)
N° 2005-2983	<i>Lyon 3° - Part-Dieu - Aménagement de la placette haute de la bibliothèque - Mandat de travaux - Quitus à la Serl -</i>	(p. 5)
N° 2005-2984	<i>Lyon 7° - ZAC Porte Ampère - Travaux d'infrastructures - lot n° 4 : station de relèvement des eaux et bassins - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 5)
N° 2005-2985	<i>Lyon 9° - ZAC Quartier de l'Industrie dite ZAC n° 1 - Déclaration de projet à la suite de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 5)
N° 2005-2986	<i>Bron - Avenue Roger Salengro - Modification du projet d'aménagement et du plan de financement -</i>	(p. 6)
N° 2005-2987	<i>Meyzieu - Aménagement de la voie nouvelle n° 15 - Prolongement de la rue Louis Saulnier - Opération n° 0193 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	retiré
N° 2005-2988	<i>Lyon 3° - Place Voltaire - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2989	<i>Lyon 9° - Rue Joannès Carret - Réaménagement - Création d'une voie nouvelle, entre la gare de Vaise et la rue de Saint Cyr - Déclaration de projet à la suite de l'enquête publique dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 5)
N° 2005-2990	<i>Lyon 9° - Rue Sergent Michel Berthet - Phase travaux - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 5)
N° 2005-2991	<i>Lyon 5° - Tunnel sous Fourvière - Rénovation - Marché courants faibles n° 991 371 B - Approbation d'un protocole transactionnel avec la société GTIE Rhône-Alpes -</i>	(p. 13)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2992	<i>Le Centre technique cuir chaussure maroquinerie (CTC) - Convention - Subvention -</i>	(p. 6)
N° 2005-2993	<i>Implantation du Centre international de formation des vétérinaires officiels - Convention de participation -</i>	(p. 13)
N° 2005-2994	<i>Requalification des parcs et zones industriels - Actualisation de la liste des opérations -</i>	(p. 14)
N° 2005-2995	<i>Résultats des opérations d'immobilier dédié aux jeunes entreprises technologiques - Comptes rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2004 des conventions publiques d'aménagement confiées à la SERL -</i>	(p. 15)
N° 2005-2996	<i>Centre de congrès de la Cité internationale - Délégation de service public - Approbation du dossier de consultation -</i>	retiré
N° 2005-2997	<i>Lyon 8° - 60, avenue Rockefeller - Convention publique d'aménagement du site de la Buire-Rockefeller Bioparc Lyon - Avenant n°2 à la convention programme Laënnec - Précision des missions confiées à l'aménageur - Ajustement du bilan général de l'opération d'aménagement -</i>	(p. 16)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2998	<i>Chassieu - Mi-Plaine - Acquisition foncière - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
---------------------	--	---------

N° 2005-2999	<i>Exercice 2005 - Budget principal et budget annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables -</i>	(p. 6)
N° 2005-3000	<i>Réalisation d'emprunts pour le financement des équipements du budget principal et des budgets annexes -</i>	(p. 6)
N° 2005-3001	<i>Sogely - Exercice 2004 - Présentation du rapport des administrateurs de la SEM -</i>	(p. 17)
N° 2005-3002	<i>SAEML Lyon-Confluence - Exercice 2004 - Présentation du rapport des mandataires de la SEM -</i>	(p. 17)
N° 2005-3003	<i>SEM Cité internationale - Exercice 2004 - Présentation du rapport des mandataires de la SEM -</i>	(p. 17)
N° 2005-3004	<i>SAIEM de Vaulx en Velin - Exercice 2004 - Présentation du rapport des mandataires de la SEM -</i>	(p. 17)
N° 2005-3005	<i>Lyon Parc Auto - Exercice 2004 - Présentation du rapport des administrateurs de SEM -</i>	(p. 17)
N° 2005-3006	<i>SERL - Exercice 2004 - Présentation du rapport des mandataires de la SEM -</i>	(p. 17)
N° 2005-3007	<i>Marché de prestations de traiteurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-3008	<i>Coparly - Suivi des émissions de gaz à effet de serre sur la Communauté urbaine - Avenant n° 1 à la convention 2005-2006 du 4 mai 2005 -</i>	(p. 7)
N° 2005-3009	<i>Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 7)
N° 2005-3010	<i>Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de deux bassins écrêteurs de crues dans les communes - Avenant de substitution -</i>	(p. 7)
N° 2005-3011	<i>Saint Fons - Station d'épuration - Traitement des fumées - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours -</i>	(p. 7)
N° 2005-3012	<i>Site de captage de Crépieux-Charmy - Convention d'entretien temporaire d'une partie du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France -</i>	(p. 21)
N° 2005-3013	<i>Rapport pour l'année 2004 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement -</i>	(p. 19)
N° 2005-3014	<i>Equipement de quinze déchetteries pour la collecte des déchets dangereux des ménages - Demande de subventions à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse -</i>	(p. 7)
N° 2005-3015	<i>Organisation d'un cycle de conférences -</i>	(p. 21)
N° 2005-3016	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence - Quai Rambaud - Réalisation de l'ouvrage de rejet des eaux pluviales dans la Saône - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme 0768 -</i>	(p. 22)
N° 2005-3017	<i>Fourniture de sel de déneigement de classe A pour les voies situées sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 7)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

président

Le lundi 17 octobre 2005 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 7 octobre 2005 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Jean-Christophe Darne pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Darne vous avez la parole.

(Monsieur Jean-Christophe Darne est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Bourgogne, Brochier, Brolquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, De Coster, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, M. Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gandilhon, Gignoux, Giordano, Gonon, Guétaz, Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Nachury, Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Petitjean, MM. Philipps, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, MM. Rémont, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Vaté, Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Gerin (pouvoir à M. Plazzi), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Decriaud), MM. Joly (pouvoir à M. Desseigne), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Belaziz-Bouziani, MM. Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chevaillier (pouvoir à M. Roche), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Mme Gautier (pouvoir à M. Linossier), MM. Genin (pouvoir à M. Buronfosse), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Mme Marquaille (pouvoir à Mme Petitjean), M. Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Mosnier-Laï (pouvoir à Mme Bargoin), M. Nardone (pouvoir à M. Roux de Bezieux), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Philip (pouvoir à Mme Desbazeille), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Mme Yéréman (pouvoir à Mme Decieux).

Absents non excusés : MM. Braillard, Deschamps, Galliano, Girod, Mmes Guillaume, Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Sardat, Uhlich.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Brochier (pouvoir à M. Vaté), Brolquier (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), Mmes d'Anglejan (pouvoir à Mme Reynaud), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2005-2965 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 12 septembre 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2005-2965.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIERE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2967 - Lyon 3° - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Complément d'aménagement de la piste cyclable le long de la ligne de tramway Lea - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président Vesco comme rapporteur du dossier numéro 2005-2967. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit du complément d'aménagement de la piste cyclable, le long de la ligne de tramway Lea dont on a voté le complément lors de la dernière séance. Il s'agit de l'ouverture de la procédure de concertation préalable qui se déroulera du lundi 24 octobre au vendredi 2 décembre 2005. Le dossier sera mis à la disposition du public dans les mairies de Villeurbanne, Vaulx en Velin, Lyon 3°, Décines Charpieu, Meyzieu ainsi qu'à la mairie centrale de Lyon et à la Communauté urbaine. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, l'effort pour le développement des modes doux se poursuit non seulement à Lyon, à Villeurbanne mais dans l'ensemble de l'agglomération lyonnaise.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2005-2968 - Meyzieu - Renonciation à l'acquisition d'une parcelle de terrain située dans le prolongement du boulevard Mendès-France appartenant à la société Axiade Rhône-Alpes et levée partielle de l'emplacement de voirie n° 33 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord -

N° 2005-2969 - Meyzieu - Renonciation à l'acquisition d'une parcelle de terrain située dans le prolongement du boulevard Mendès-France appartenant à la société SLPH et levée partielle de l'emplacement de voirie n° 33 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord -

N° 2005-2982 - Décines Charpieu - ZAC de la Fraternité - Déclaration de projet à la suite d'une enquête publique dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2968, 2005-2969 et 2005-2982. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2005-2970 - Projet Regenera - Convention partenariale passée avec la ville de Santa Coloma de Gramenet (Espagne) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2972 - Travaux sur voirie et aménagement urbain en béton hydraulique sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2005 et avec possibilité de reconduction expresse en 2006, 2007 et 2008 - Autorisation de signer un marché annuel à bons de commande - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2981 - La Tour de Salvagny - Secteur du Contal - Mandat de suivi des études préalables - Bilan de clôture et quitus à l'Opac du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2983 - Lyon 3° - Part-Dieu - Aménagement de la placette haute de la bibliothèque - Mandat de travaux - Quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2984 - Lyon 7° - ZAC Porte Ampère - Travaux d'infrastructures - lot n° 4 : station de relèvement des eaux et bassins - Autorisation de signer le marché - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2990 - Lyon 9° - Rue Sergent Michel Berthet - Phase travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2970, 2005-2972, 2005-2981, 2005-2983, 2005-2984 et 2005-2990. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Il s'agit, d'une part, d'un rapport concernant une convention de partenariat qui s'étend à une ville d'Espagne, d'autre part, d'un ensemble de rapports concernant des autorisations. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-2974 - Charly - Place de la Mairie - Aménagement des espaces publics - Convention de participation financière passée avec la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2005-2977 - La Tour de Salvagny - Place du Marché - Aménagement - Clôture de l'enquête publique - Déclaration de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2974 et 2005-2977. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2005-2975 - Curis au Mont d'Or - Centre-Bourg - Mise en valeur du ruisseau du Thou - Première tranche de travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2975. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : La commission a rendu un avis favorable sur ce rapport concernant une première tranche de travaux visant à mettre en valeur le ruisseau du Thou à Curis au Mont d'Or. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très beau projet. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2005-2976 - Poleymieux au Mont d'Or - Aménagement du hameau d'En Seigne - Opération n° 0656 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2985 - Lyon 9° - ZAC Quartier de l'Industrie dite ZAC n° 1 - Déclaration de projet à la suite de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2989 - Lyon 9° - Rue Joannès Carret - Réaménagement - Création d'une voie nouvelle, entre la gare de Vaise et la rue de Saint Cyr - Déclaration de projet à la suite de l'enquête publique dans le cadre de la procédure d'expropriation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Frieuh a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2976, 2005-2985 et 2005-2989. Madame Frieuh, vous avez la parole.

Mme FRIEIH, rapporteur : Trois dossiers, monsieur le président, un sur la commune de Poleymieux au Mont d'Or - Aménagement du hameau d'En Seigne et deux sur la commune de Lyon 9° - Quartier de l'Industrie. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme FRIEIH.

N° 2005-2978 - Rillieux la Pape - Espaces publics du coeur de Vancia - Approbation du projet - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2005-2980 - Association Point d'information médiation multiservices (Pimms) Lyon agglomération - Convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2986 - Bron - Avenue Roger Salengro - Modification du projet d'aménagement et du plan de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2978, 2005-2980 et 2005-2986. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Le premier rapport concerne les espaces du cœur de Vancia à Rillieux la Pape. C'est un aménagement intéressant dans un achèvement d'équipement d'une ancienne ZAC devenue virtuelle. En contrepoint, il est regrettable simplement que les voiries de la partie du lotissement de Chantemerle ne soient pas intégrées dans les voiries communautaires comme elles l'étaient pressenties, en respect des engagements du Grand Lyon.

Le second rapport concerne les Pimms. La commission a reconnu l'intérêt et l'action immergée de chacun des Pimms de l'agglomération. Il fut abordé une interrogation liée aux formes de la nouvelle délégation de chaque entité au sein des quartiers et auprès des représentants des habitants, tant d'un collège associatif que des élus face à l'évolution administrative nécessaire en une structure unique.

A propos du rapport sur Bron qui concerne une voirie entre le centre-ville et Parilly, via UC 2 et 5, seule une question d'accompagnement du cheminement cyclable a été posée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2005-2979 - Lyon 9° - Pôle automobile souvenir - Individualisation d'autorisation de programme - Complément - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lelièvre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2979. Monsieur Lelièvre, vous avez la parole.

M. LELIÈVRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LELIÈVRE.

N° 2005-2987 - Meyzieu - Aménagement de la voie nouvelle n° 15 - Prolongement de la rue Louis Saulnier - Opération n° 0193 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2005-2987 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2005-2988 - Lyon 3° - Place Voltaire - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2988. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2992 - Le Centre technique cuir chaussure maroquinerie (CTC) - Convention - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2005-2992. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2005-2996 - Centre de congrès de la Cité internationale - Délégation de service public - Approbation du dossier de consultation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2005-2996 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2999 - Exercice 2005 - Budget principal et budget annexe de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2005-3000 - Réalisation d'emprunts pour le financement des équipements du budget principal et des budgets annexes - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Forissier comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2999 et 2005-3000. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Il s'agit, monsieur le président, de rapports financiers. Le premier concerne des admissions en non-valeur qui allégeront notre gestion comptable et le deuxième concerne une modernisation de la gestion pour vous autoriser à la réalisation d'emprunts dans le cadre de l'exécution du budget. Avis favorable de la commission pour les deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2005-3007 - Marché de prestations de traiteurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3007. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution du marché de prestations de traiteurs qui est arrivé à expiration. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-3008 - Coparly - Suivi des émissions de gaz à effet de serre sur la Communauté urbaine - Avenant n° 1 à la convention 2005-2006 du 4 mai 2005 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame la vice-présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2005-3008. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2005-3009 - Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3010 - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Sathonay Village - Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de deux bassins écrêteurs de crues dans les communes - Avenant de substitution - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3009 et 2005-3010. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-3011 - Saint Fons - Station d'épuration - Traitement des fumées - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-3011. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2005-3014 - Equipement de quinze déchetteries pour la collecte des déchets dangereux des ménages - Demande de subventions à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-3017 - Fourniture de sel de déneigement de classe A pour les voies situées sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3014 et 2005-3017. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2005-2966 - déplacements et urbanisme - Résultat des opérations d'urbanisme - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2004 - SERL, Opac du Rhône, SEM Lyon Confluence et SEM Cité internationale - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2966. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Monsieur le président, nous allons vous présenter le compte-rendu annuel aux collectivités pour l'année 2004. Je rappelle que ces présentations sont obligatoires et que nous ferons une présentation alternée, avec monsieur Gilles Buna, chaque année ; donc l'année prochaine, mon collègue présentera ces rapports.

Je rappellerai que ces opérations d'urbanisme se réalisent selon trois modes : la régie directe, la convention publique d'aménagement confiée à un aménageur public et enfin la convention d'aménagement confiée à un opérateur privé.

Je rappelle que l'ensemble de ces opérations vous sont détaillées dans le projet de délibération qui vous a été soumis et que, suite à la commission commune déplacements et urbanisme et finances et institutions, le dossier qui vous est présenté a été envoyé à l'ensemble des groupes politiques à la suite de votre demande.

Nous étudierons aujourd'hui le volet économique du suivi des opérations d'urbanisme en phase de réalisation à partir de trois indicateurs : la commercialisation, le suivi de l'équilibre des bilans des opérations publiques et l'évolution des financements publics à mobiliser.

La commercialisation -

Les résultats présentés concernent les 52 opérations en phase active. L'année dernière, nous avons 45 opérations en phase active : 3 ont été soldées, 7 sont nouvelles et réalisées en CPA, à savoir 4 opérations pour la SERL et 3 pour l'Opac du Rhône, 3 sont réalisées donc en aménagement privé soit au total, 6 en régie directe, 33 en convention publique d'aménagement et 13 en convention d'aménagement privé soit au total 52.

La commercialisation des terrains à vocation d'activités pour l'année 2004 a été bonne puisque 96 646 mètres carrés de SHON ont été commercialisés. Nous vous rappelons qu'en 2003, 102 384 mètres carrés avaient été réalisés alors que la moyenne sur les cinq dernières années se situait à hauteur de 90 603 mètres carrés.

Les principales ventes concernent les opérations suivantes :

- la ZAC Pesselières à Mions,
- la ZAC Feuilly à Saint Priest,
- la ZAC des Corbèges à Corbas,
- la ZAC de la Fouillouse à Saint Priest.

Par nature d'activité, nous pouvons constater qu'au niveau des terrains à vocation d'activités, la moitié est commercialisée en industrie, plus du double par rapport à 2003 qui était à hauteur de 22 000 mètres carrés.

Si l'on compare le marché immobilier, ce sont 40 000 mètres carrés de SHON de bureaux neufs et 20 000 mètres carrés de SHON de locaux d'activités neufs qui ont été vendus sur l'ensemble de l'agglomération ; ce sont des chiffres quasi stables par rapport à l'année précédente.

Quelles sont les prévisions pour 2005 ? 133 173 mètres carrés. A noter que, sur les cinq dernières années, 70 % des objectifs ont été réalisés puisque 96 646 mètres carrés ont été réalisés en 2004.

Nous allons maintenant examiner les offres potentielles pour le court et moyen terme avec un stock de 1 234 676 mètres carrés de SHON. Je rappelle que, pour 2003, ce chiffre était de 1 318 315 mètres carrés.

Pour l'année 2005, pour un total de 737 817 mètres carrés, nous voyons que la répartition se fait à hauteur de :

- 135 100 mètres carrés pour l'industrie,
- 24 729 mètres carrés pour les hôtels,
- 99 716 mètres carrés pour le commerce et les services,
- 350 199 mètres carrés pour le tertiaire ou mixte,
- 128 073 mètres carrés pour les autres activités.

A moyen terme, donc après 2008, pour un total de 496 859 mètres carrés, la répartition par nature d'activité :

- 355 000 mètres carrés pour l'industrie,
- 60 000 mètres carrés pour les autres activités,
- 7 934 mètres carrés pour le commerce et les services,
- 73 925 mètres carrés pour le tertiaire ou mixte.

Nous passons donc au deuxième volet : la commercialisation des terrains à vocation d'habitat.

Pour l'année 2004, c'est une année moyenne puisqu'il faut savoir que 322 équivalents-logements ont été commercialisés. Je rappelle qu'en 2003, ce chiffre était de 223 équivalents et que la moyenne des cinq dernières années était de 410.

Par nature de logement, si l'on compare au prévisionnel de 2004, on constate une baisse au niveau de l'accession qui passe de 200 pour un prévisionnel de 580 et une augmentation du locatif social qui passe à 101 au lieu de 28 ; le locatif intermédiaire reste à 61 pour 61.

Les principales ventes de logements en 2004 ont été réalisées sur la ZAC du Centre à Mions, celle de Pierre Bénite, la ZAC des Hauts de Feuilly à Saint Priest, la ZAC du Centre à Vaulx en Velin et la ZAC du Vieux Bourg à Vénissieux. Vous avez les équivalents-logements entre parenthèses pour chacune de ces opérations.

Pour l'année 2005, on prévoit la commercialisation de 683 logements -rappelons que la moyenne était de 410 logements par an- avec 514 pour l'accession, 68 pour le locatif social et 101 pour l'indéterminé sur un stock de 5 365 qui est l'offre potentielle. Je rappelle que le stock de début 2004 était de 3 926 avec une répartition très forte au niveau du logement social puisque nous passons -on vous rappelle aussi le stock début 2001- à 759 logements. Je rappellerai que 35 % des logements sociaux sont construits dans le cadre des ZAC.

Les caractéristiques du marché immobilier du Grand Lyon -

De 2000 à 2004, une forte croissance du nombre de logements neufs vendus en accession et, en 2004, une stabilisation du nombre de logements neufs vendus en accession à 3 710 selon les sources CECIM ; enfin, des perspectives 2005 qui constatent un repli, notamment au premier trimestre, dû bien entendu à la raréfaction de l'offre, la baisse marquée des achats investisseurs et surtout la hausse spectaculaire du prix de vente du neuf puisque nous avons une hausse de 1 000 € par mètre carré habitable en quatre ans.

L'offre pour 2005 à 2007 est de 3 618 équivalents-logements avec un tableau de répartition qui se présente de la façon suivante : 2 370 en accession, 429 en locatif social, 270 en intermédiaire, 528 en indéterminé et 21 en accession aidée.

Enfin, l'offre pour après 2008 est de 1 747 équivalents-logement s avec la répartition suivante : 1 254 en accession, 331 en locatif social, 98 en intermédiaire, 55 en indéterminé et 9 en accession aidée.

L'année 2004 a donc été une année de reconstitution de l'offre pour l'habitat. Les sept nouvelles opérations de ZAC qui ont été approuvées au cours de l'année permettront ainsi de développer près de 229 000 mètres carrés de SHON à vocation d'habitat, soit l'équivalent de 2 291 logements qui se répartissent selon le tableau que vous avez sous les yeux, à savoir pour la ZAC Valéo, la ZAC Berthelot, la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune, la ZAC des Maisons Neuves à Villeurbanne, la ZAC de la Fraternité à Décines Charpieu, la ZAC du Cantal à La Tour de Salvagny et enfin la ZAC de la Buire à Lyon 3°.

Les résultats financiers des opérations confiées aux aménageurs publics -

Nous allons donc maintenant examiner les résultats financiers des opérations confiées aux aménageurs publics pour l'année 2004. Ces aménageurs publics sont la SERL, l'Opac du Rhône, la SEM Cité internationale et la SEM Lyon Confluence. Nous ferons une présentation par opération du bilan actualisé et des participations restant à verser.

Le résultat consolidé des soldes bilans est de + 10,059 M€ à comparer à celui de 2003 soit 5,81 M€ avec des participations qui avaient été délibérées à hauteur de 352,511 M€ pour l'année 2004.

Quels sont les financements publics à mobiliser pour l'ensemble de ces opérations ? Nous verrons qu'il sont différents si l'on considère les opérations approuvées délibérées ainsi que les opérations qui ont été créées en 2005 et, enfin, l'ensemble de toutes les opérations.

Dans le cadre des opérations approuvées, au nombre de 75, 52 sont en phase active ; je rappelle que deux sont en opération PVRU, à savoir La Duchère et Norechal. Nous voyons que le solde de report est de 229,362 M€ ; je rappelle que le montant initial en début de mandat était de 156 M€.

Les opérations approuvées et celles créées en 2005 : nous allons voir que ce solde concerne les opérations créées en 2005 :

- Sathonay camp (équipement primaire),
- la zone d'activités des Bruyères à Limonest,
- la ZAC de Vénissy à Vénissieux,

Nous voyons que ce montant passe à 274,842 M€, ce qui fait un report de 274,842 M€.

Nous allons voir maintenant tous les projets inscrits à la PPI.

Les projets en cours de chiffrage :

* les projets hors PVRU -

- Caluire - Centre,
- Cailloux sur Fontaines - la ZAC de la Fonderie,
- Chassieu - la zone industrielle Sud
- Irigny, Pierre Bénite - Yvours,
- Saint Priest - l'extension du parc technologique,
- Décines, l'extension des Pivolles ;

* les projets PVRU -

Certains sont déjà contractualisés avec l'ANRU, à savoir :

- Vaulx en Velin - Hôtel de ville, la Grappinière,
- Rillieux la Pape - Le Bottet, Sermenaz,
- Vénissieux - Vénissy, Armstrong, Monmousseau ;

d'autres restent à contractualiser avec l'ANRU :

- Vaulx en Velin - le Mas du Taureau,
- Saint Priest - Centre,
- Lyon 8° - Mermoz,
- Bron - Parilly.

Maintenant, les projets inscrits à la PPI non chiffrés :

* les projets hors PVRU -

- Collonges - la requalification de la zone industrielle,
- Décines - Montout Nord,
- Genay - ZI Nord des Malandières,
- Oullins - Extension Saulaie, Sémard/Yzeron,
- Sathonay Camp - Zone d'habitat,
- Villeurbanne - Carré de Soie,
- Villeurbanne - Centre ;

* les projets PVRU -

- Bron - Terrailon.

Enfin, un projet non inscrit à la PPI et qui n'engagent aucune participation communautaire à l'équilibre de l'opération : Saint Priest - Renault Trucks.

Nous voyons que le report en fin de mandat sera de 369,41 M€.

Voilà, monsieur le président, la présentation de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons le groupe Les Verts pour une intervention.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais profiter de cette délibération pour faire quelques remarques non pas sur le fond mais plutôt sur la présentation. Vous devez vous dire que je suis bien ingrate car la présentation de monsieur Abadie était malgré tout bien complète mais le rapport demeure technique, les explications données lors de la présentation en commission des finances et déplacements et urbanisme ne nous ont pas totalement éclairés.

C'est un exercice obligé mais je souhaite un effort de mise en perspective, ne serait-ce que parce que nous sommes à quelques mois du cinquième anniversaire de la loi SRU et que nous voyons bien qu'elle est inégalement appliquée. Il y a besoin de faire un point d'étape sur un certain nombre d'axes forts de notre politique en matière urbaine et ce rapport me semble un cadre propice pour ce type d'exercice afin d'évaluer l'avancement de nos politiques publiques en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique ou encore de proximité puisqu'elles se déclinent en priorité dans les opérations publiques et que cela pourrait nous permettre aussi d'évaluer le plus correctement possible cet outil majeur d'aménagement qu'est la ZAC.

La première question qui nous préoccupe est la réalisation des objectifs de production de logements sociaux répondant à la définition de la loi.

Nous savons bien que la production de logements sociaux -vous l'avez encore rappelé tout à l'heure- représente 35 % de l'offre globale et que le volume de logements sociaux restant à réaliser dans les ZAC est de 14 %. Mais quel est le pourcentage de ces logements dans l'offre globale en matière de logements sociaux de notre territoire ? Avons-nous atteint les 20 % ? Sur quelles communes avons-nous ou aurons-nous des écarts avec les obligations que la loi nous soumet ?

Nous avons lu avec grand plaisir *Le Monde* de la semaine dernière -il me semble que c'était jeudi 13-...

M. LE PRÉSIDENT : Qui disait que l'on n'était pas trop mal placés.

Mme BESNARD : ...qui disait effectivement que, sur la ville de Lyon, alors qu'elle s'était engagée à fournir 800 logements

entre 2002 et 2004, en réalité, dans le cadre du PLH, elle avait largement dépassé cet engagement puisque la ville de Lyon s'engageait à hauteur de 1 200 et qu'en définitive, elle en avait réalisé 3 900 -si mes souvenirs sont bons-, si on additionne les habitations mises en location et celles qui ont été réalisées. Pour nous tous, c'est une excellente nouvelle.

Autre question liée à la précédente : en quoi nous rapprochons-nous de l'objectif de réduction de la fracture territoriale et dans quelle mesure le rééquilibrage nécessaire est ou pas atteint ?

En ce qui concerne les chiffres, nous avons bien noté que, pour ce qui concerne la commercialisation des terrains à vocation d'habitat, l'année 2004, quoique supérieure à 2003, présente un niveau relativement modeste par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Elle est un peu décevante aussi quand on la compare aux prévisions de commercialisation escomptées en 2003 -cela nous avait été présenté l'an dernier par monsieur le vice-président Charrier-, que nous nous situons alors autour de 777 équivalents-logements au lieu des 322 réalisés.

Certes, l'offre de logement social est aujourd'hui forcément plus faible que dans les premières années de lancement des opérations. Il n'empêche que, par rapport aux 101 logements escomptés en locatifs sociaux pour 2004, l'an dernier, les 28 commercialisés semblent bien faibles.

Par ailleurs, il nous semble intéressant aussi de regarder ce qui se passe en dehors du territoire communautaire et de se doter d'indicateurs pour comparer et donc mieux estimer les efforts du Grand Lyon au sein de la Région urbaine lyonnaise. Il s'agit aussi de mesurer les effets induits par les opérations d'urbanisme du Grand Lyon en termes d'attractivité, d'étalement urbain, notamment pour ce qui concerne le volet des activités, et de se doter en conséquence d'outils utiles à la prospective.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, ce que je voulais dire. Je suis bien d'accord avec vous que l'objet de ce rapport n'est pas de faire ce bilan tel que je le souhaite. Néanmoins, l'effort financier consenti par la collectivité, la force de son engagement, la durée de son engagement sont tels que cela mérite que dans ce domaine, chaque année, on épluche le compte-rendu au regard d'objectifs aussi plus généraux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Chère collègue, je rappelle que vous aviez pris trois minutes et j'ai reçu, de la part de présidents de groupes, une lettre me disant que nous ne faisons pas respecter les temps de parole et donc que ceux qui parlaient en premier étaient désavantagés parce qu'ensuite, cela pouvait durer des heures. On va donc essayer d'être un peu plus vigilants.

Ensuite, j'ai le groupe UDF pour deux minutes. Vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER : Merci, monsieur le président, cela fera deux minutes.

Chers collègues, compte tenu de la durée de la réalisation des ZAC qui s'étale sur plusieurs années, ce rapport et ses perspectives ne sont bien sûr qu'une photographie à un instant donné, dont le bilan doit s'apprécier dans le temps. Le bilan des ZAC, qui apparaît globalement satisfaisant, présente une évolution que je souhaite ici souligner.

En effet, les résultats 2004 offrent une part majoritaire à l'industrie avec environ 58 000 mètres carrés alors que le tertiaire ne représente que 25 000 mètres carrés. Les prévisions qui nous ont été montrées par monsieur Pierre Abadie montrent

que la tendance sur 2005 sera inversée et que le tertiaire deviendra largement majoritaire avec près de 100 000 mètres carrés, l'industrie voyant alors sa part réduite à 2 300 mètres carrés mais c'est un chiffre peut-être conjoncturel car l'offre potentielle qui demeure reste élevée à 135 000 mètres carrés pour la période 2005 à 2007.

Si cette évolution n'est pas négative en soi, nous espérons toutefois, à terme, le maintien d'un équilibre sectoriel, équilibre dont la rupture brutale peut s'avérer particulièrement problématique dans le cadre des restructurations que nous connaissons ou que nous subissons au sein d'un bassin économique où l'industrie demeure fortement génératrice d'emplois dans ce secteur. Il est important que le volet industrie reste présent dans l'ensemble de nos ZAC.

L'outil ZAC offre par ailleurs un véritable intérêt dans le développement de l'habitat et plus particulièrement du locatif social. La hausse importante du coût de l'immobilier entraîne une crise du logement à laquelle les opérations des ZAC permettent de répondre en partie. C'est un des objectifs des collectivités, de notre collectivité, et nous le partageons. En effet, le cumul des programmes de logements dans le cadre de ces opérations et des opérations de renouvellement urbain qui nous sont présentés offre 35 % de logements sociaux, un taux bien supérieur à l'objectif théorique de 20 %.

Si le bilan en logement social apparaît faible en 2004, la tendance semble s'inverser sur 2005-2007 ; cela doit être relevé même si cela participe à l'alourdissement du coût des ZAC et on entend souvent dire que les ZAC coûtent cher mais elles participent à la réalisation du logement social. Nous devons poursuivre cette démarche qui contribue à un meilleur équilibre social pour répondre ensemble à cette problématique, même si la participation des ZAC reste insuffisante par rapport à l'ensemble des besoins. Dans ce cadre, la mise en place d'outils souvent souhaitée pour encadrer les prix de sortie des ZAC permettrait partiellement de renforcer la production de logements aidés mais cela, c'est vrai, bouscule beaucoup les conceptions de marchés libres.

Nous avons conscience de la difficulté à bien gérer l'évolution des ZAC répartie sur plusieurs mandats et, si on a pu observer certaines faiblesses, nous souhaitons que les actions engagées permettront d'établir, au sein de notre agglomération, un meilleur équilibre social, économique et de l'emploi. Ces résultats escomptés sont aussi à la hauteur de l'important engagement financier du Grand Lyon et c'est aussi tout le débat entre l'étalement urbain et le renouvellement urbain qui se pose aujourd'hui avec acuité. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP, deux minutes.

M. JEANNOT : Merci, monsieur le président. Merci tout d'abord aux services qui régulièrement essayent d'améliorer la présentation de ce dossier. Ces comptes-rendus nous permettent de suivre chaque année l'ensemble des ZAC et notamment la commercialisation des terrains, les bilans financiers des opérations confiées à des aménageurs publics et les financements publics à mobiliser.

Que dire du résultat d'abord des commercialisations ? Qu'elles continuent à être décevantes en matière de terrains à vocation d'activités et qu'elles remontent enfin en matière d'habitat. Nous attendons donc les chiffres 2005 qui concrétiseront, paraît-il, des résultats probants.

Quant aux bilans financiers, ils mettent en évidence l'effort de la Communauté urbaine, même s'il est lissé pour 2006 à 30 M€. Mais, au final, le dernier tableau de charge des participations cumulées présente un chiffre vertigineux ou plutôt ascensionnel de 369 M€ fin 2007, soit une participation moyenne annuelle de 36 M€ de 2007 à 2013.

Je n'évoquerai pas le recours trop systématique aux SEM d'aménagement qui sera développé par Michel Forissier et qui renvoie de toute façon au recours à l'outil ZAC qui, comme nous l'avons déjà dit, n'est pas toujours la panacée.

Nous prenons note de la possibilité de pouvoir bientôt inscrire en section d'investissement, et donc en subventions d'équipement, les actuels fonds de concours représentant la participation communautaire aux déficits qui grève de plus en plus lourdement la section de fonctionnement, sous réserve que cette mesure s'applique sur les ZAC en cours et permette réellement de soulager la section de fonctionnement à partir du prochain mandat. Cela dit, à vouloir basculer toutes les augmentations de participations, les dépassements de budgets de travaux et autres dans la section d'investissement, il faudra bien à un moment se limiter dans les dépenses de l'argent du contribuable.

Enfin, je rappelle que notre collègue rapporteur du projet pointait l'année dernière les disparités de participation des communes. Qu'en est-il de cette divergence de traitement, non pas pour 2004 car nous avons les chiffres mais pour les nouvelles opérations annoncées ? Nous souhaiterions donc obtenir un état des participations communales dans chaque opération évoquée et sur quel critère se négocie cette participation.

Reste la question récurrente de la politique foncière pour agir à la fois en amont sur la spéculation et relancer le remembrement parcellaire qui ne se fait plus.

Toutes ces questions ont déjà été évoquées l'année dernière. Où en est-on ? En l'état, les élus du groupe UMP s'abstiendront sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. vice-président BLEIN : Monsieur le président, c'est surtout sur l'aspect logement de ce rapport que nous nous arrêterons un instant. On apprend ainsi à sa lecture qu'en 2004, rien que les ventes de terrains ont permis d'offrir un potentiel d'une centaine de logements supplémentaires. Cela s'est fait malgré les difficultés que nous avons à maîtriser le foncier que, je crois, tout le monde connaît et en particulier les procédures qui sont autant de haies à franchir entre le moment où l'on décide d'acquérir et celui où l'on peut disposer du bien immobilier.

Ce que l'on peut relever surtout et qui montre que les ZAC à vocation d'habitat prennent de plus en plus de place et tiennent de plus en plus leur rôle par rapport à d'autres types de ZAC, c'est le potentiel du stock total des opérations d'habitat. Nous sommes passés en la matière -comme le souligne le rapport que Pierre Abadie nous a présenté- de 3 926 logements à 5 365 logements, ce qui est évidemment un écart important et particulièrement intéressant.

Je souhaiterais également souligner à quel point ces chiffres montrent que l'on peut accroître l'offre de logement à l'intérieur de l'agglomération, ce qui veut dire que nous sommes en cela conformes à la volonté de limiter l'étalement urbain, de faire en sorte que, malgré une progression dynamique sur le plan démographique, la Communauté urbaine puisse engendrer du développement sur elle-même en matière de logement.

On peut ainsi accroître l'offre d'habitat en aménageant ou en réaménageant des fragments de ville -c'est ce que montre ce rapport- en impliquant l'ensemble des services et concevoir ainsi la cité de demain. C'est d'ailleurs en partant de cette analyse que nous sommes actuellement au travail avec les services du Grand Lyon pour concevoir le programme local de l'habitat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Abadie.

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président, je crois que, comme tout le monde l'a dit, l'outil ZAC est un outil essentiel et nécessaire pour la mise en place de nos politiques au sein du Grand Lyon.

En effet, vous nous avez dit qu'il faudrait faire un effort de présentation. Je dirai que c'est un rapport technique que vous avez sous les yeux et que les ZAC sont simplement l'exercice d'application du PLH et je crois qu'il faut se référer au PLH qui sera d'ailleurs adopté pour avoir l'ensemble de la vision du parc du logement social sur notre agglomération.

Vous nous disiez tout à l'heure, monsieur Crimier, qu'en effet, au niveau de l'industrie, il y avait une baisse et qu'elle était peut-être conjoncturelle. Je rappellerai que les ZAC ne sont pas aussi le seul outil pour l'industrie et que le Grand Lyon a mis en place une requalification des zones industrielles très forte ; je rappelle la zone de La Mouche, dont vous êtes concerné, qui permettra en effet de développer de l'industrie dans ce cadre-là.

Concernant l'aspect financier, monsieur Jeannot, c'est vrai, vous l'avez dit et nous l'avons dit, ce sont des chiffres très forts mais il faudra que la collectivité se donne les moyens et on l'a vu, d'année en année et de mandat en mandat, cet effort est de plus en plus important. Aujourd'hui, il est de 30 M€ ; demain, en effet, il faudra qu'il soit de 36 M€ pour pouvoir enfin réaliser toutes les ZAC qui attendent pour obtenir les résultats que nous attendons tous ensemble.

Vous nous parlez de la participation des communes. En effet, l'année dernière, je l'avais signalé, il y avait des distorsions entre les participations des communes. Depuis, le tir a été corrigé puisque aujourd'hui, pour l'ensemble des ZAC qui sont créées, une participation à minima de 10 % est demandée à l'ensemble des communes.

Concernant le logement social, je n'y reviendrai pas mais nous savons que l'effort fourni par notre collectivité est aussi à la mesure de ses efforts financiers et, bien entendu, de ses moyens financiers et cela est lié aussi aux autres activités, notamment à la force de la TPU que nous avons qui nous permettra de faire un effort supplémentaire au niveau du logement social.

Voilà pour répondre aux différentes questions qui ont été abordées.

Je voudrais, monsieur le président, si vous m'autorisez, sortir de mon rôle de rapporteur pour faire part de notre point de vue, notamment pour vous dire que l'outil ZAC est incontestablement le meilleur outil lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une politique d'aménagement créative de richesse pour notre agglomération et particulièrement dans le domaine de l'habitat et du remembrement foncier.

La justification d'une politique publique d'aménagement est entière dès lors qu'il s'agit de travailler là où le privé ne va pas pour des questions de rentabilité et d'opportunité. Si les 30 M€ de participation présentent un effet de levier d'un investissement cinq à dix fois supérieur pour des secteurs délaissés de

l'agglomération, le pari est gagnant. Le cadrage budgétaire dévolu aux ZAC dans notre plan de mandat est jusqu'ici tenu dans une enveloppe fixée à 30 M€ par an.

Il est à noter que, depuis l'année dernière et à notre demande, une prospective financière est présentée à l'assemblée pour les mandats ultérieurs. Cette prospective fait apparaître un poids croissant des opérations d'urbanisme devant être strictement surveillées pour ne pas handicaper les futures marges de manœuvre financières pour le Grand Lyon. Cette surveillance est le fait de tous les conseillers communautaires mais aussi de tous les exécutifs municipaux concernés par une ou plusieurs ZAC. Certains comportements schizophrènes consistant à dénoncer en Communauté urbaine ce qu'ils réclament avec vigueur et parfois mauvaise foi dans les communes ne peuvent plus perdurer dans une logique solidaire d'agglomération.

Enfin, reconnaissons l'intérêt d'une innovation cette année, puisse-t-elle comptabiliser une partie des opérations "politique de la ville" et "renouvellement urbain" dans ces CRAC, notre action en matière de renouvellement urbain n'en apparaît que plus lisible et la prospective financière dans ce domaine ainsi rendue fiable, pertinente et réaliste.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Abadie, il faut tout de même écouter l'opposition et lorsqu'on dit qu'il ne faut pas augmenter le montant financier des ZAC, j'y suis sensible. Donc, dans l'avenir, je vais avoir un peu plus de vigilance et je demande à monsieur Quignon de ne pas ouvrir inconsidérément de nouvelles ZAC sans m'en prévenir personnellement.

Donc, je mets aux voix ce dossier. Je rappelle que les représentants de la Communauté dans les différents organismes ne prennent pas part au vote.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire .

Adoptés, les élus représentant la Communauté urbaine au sein des organismes n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales) : MM. Abadie, Flaconnèche, Imbert, Tête (SERL), MM. Beghain, Jeannot, Laréal, Mme Nachury, M. Terracher (SEM Cité internationale), MM. Barret, Bertrand, Bret, Mme Rabatel (SAEML Lyon Confluence).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2005-2971 - déplacements et urbanisme - Parc public de stationnement Saint Georges - Avenant n° 4 à conclure avec la société Lyon Parc Auto - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2971. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Ce rapport concerne le parc public de stationnement Saint Georges. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, sur ce dossier, nous avons un vrai souci par rapport aux chiffres qui nous ont été donnés.

Nous avons eu une augmentation de tarif le 11 juillet. A cette époque-là, on avait établi que l'augmentation de tarif était de l'ordre général de 25 %, suivant que pour certains cela doublait, pour d'autres c'était des chiffres moins importants. Là, aujourd'hui, on a une augmentation de l'opération de 16,5 M€ à 22,9 M€ hors taxes, soit 38,36 %. Or, dans cette opération, si on regardait le bilan prévisionnel qui avait été donné, j'ai pris une année standard, l'année 5 -à l'époque, c'était exprimé en francs- et, d'après ce qu'on m'a donné, les recettes faisaient 6,7 MF et la dotation aux amortissements était de 2,12 MF, soit un rapport à peu près de 1 à 3. Comment des recettes qui augmentent de 25 % et qui représentent trois fois les amortissements peuvent-elles aboutir à ne pas combler très largement une simple augmentation de 36 % de la dotation aux amortissements ? Et les chiffres qui nous sont donnés ne sont pas du tout rassurants parce que, quand on lit page 23 : "L'effet nouveaux tarifs uniquement à 0,545 M€", il y a vraiment un étonnement de comment on calcule.

Alors j'attire votre attention sur le point législatif que j'avais souligné la dernière fois : en plus, dans votre dossier, non seulement vous augmentez la durée de deux ans mais encore vous perdez une partie de vos recettes, en tant que communauté urbaine de Lyon, pour 1,100 M€ ; cela fait beaucoup dans cette opération à côté de l'augmentation des tarifs qui était déjà considérable.

Et je vous rappelle les dispositions législatives qui se trouvent aujourd'hui confirmées : j'avais attiré votre attention sur le fait que l'on devait prendre une seule délibération au vu d'un nouvel équilibre et un nouvel échéancier. Nous n'avons pas de nouvel échéancier. Vous savez que vous ne pouvez augmenter la durée que dans deux conditions : soit d'un an au motif d'intérêt général assez large, mais ce n'est pas votre cas puisque c'est deux ans, soit deux ans lorsque l'augmentation des recettes serait tellement importante qu'elle ne pourrait pas prendre en charge les charges supérieures.

Je suppose que vous vous êtes mis dans le deuxième cadre. Mais, dans ce deuxième cadre législatif, vous étiez obligé de prendre une seule et même délibération et apporter la preuve, par un plan pluriannuel de cet investissement, de l'équilibre. Alors, les chiffres qui nous sont donnés sont inquiétants. Je pense qu'il serait plus prudent de retirer ce dossier, d'avoir un nouvel échéancier prévisionnel pour voir comment, avec une augmentation de 25 % des recettes, on n'arrive pas à couvrir un amortissement qui ne représente qu'un tiers des recettes et qui augmente de 38 %.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président, chers collègues, à l'instar de la dernière séance de notre Conseil, j'avais fait une intervention sur ce dossier. Après avoir adopté le projet de parking Saint Georges en juillet 2002 pour un montant de travaux -je le rappelle- de 2,82 M€, nous avons rejeté les deux avenants de février 2004 et de septembre 2005 qui portaient le bilan financier de l'ouvrage à 4,7 M€. Nous estimions et continuons à estimer que la justification de ces surcoûts n'était pas fondée puisque s'appuyant à la fois sur des dysfonctionnements d'ordre technique et sur une concertation trop laxiste.

En toute cohérence, puisqu'il s'agit aujourd'hui de traduire ces épisodes financiers exagérés dans le contrat de concession

conclu avec LPA, nous voterons donc contre l'avenant proposé, souhaitant ainsi nous démarquer comme nous le faisons d'habitude sur ces dérapages. Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste. Qui intervient ? Pas de demande ?

Quelques mots pour monsieur Tête : il se retournera vers les services. Pour le reste, les dépenses sont consignées à la fin du rapport ainsi que les problèmes de fouilles archéologiques ; la prochaine fois, si vous nous le demandez, on peut détruire immédiatement. Non mais il faut savoir ce que l'on veut !

Le deuxième point, effectivement, la concertation : je vois quelquefois écrit que l'on ne concerte pas assez. Concertons, concertons ! Mais la concertation a un coût parce qu'effectivement, on ne peut pas concerner avec les gens pour leur dire ensuite : "On ne prend aucune des propositions que vous faites" et donc tout ceci augmente le coût des travaux. La place sera très belle, le parking sera là où les gens le veulent mais, effectivement, cela a un coût et peut-être faudrait-il préciser, dans les concertations, combien chaque chose rajoutée coûte au contribuable et ainsi les propositions faites dans le cadre des concertations seraient peut-être un peu mesurées. Je vais donc le mettre...

Monsieur Tête, si vous voulez bien, on ne va pas entamer là ! Vous allez voir monsieur Boccas, oui.

M. TÊTE : ...des 6,6 M€ qui comprend l'archéologie, etc. C'est l'équilibre...

M. LE PRÉSIDENT : Si vous voulez, je vous redonnerai la parole lors de la prochaine assemblée ! Vous le voulez bien ? Et entre-temps, vous vous serez fait expliquer par monsieur Boccas.

Je mets aux voix le rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : groupe Synergies,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2973 - déplacements et urbanisme - Mise à disposition des mobiliers urbains publicitaires d'information dans le cadre du marché avec la société J.C. Decaux - Convention - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2973. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Pour cette convention concernant les panneaux Decaux, dont l'une des faces concerne les communes du Grand Lyon et le département du Rhône, il s'agit d'un avis favorable de la commission pour adopter ce projet de convention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons le groupe GAEC ; intervention retirée. Je mets aux voix le rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-2991 - déplacements et urbanisme - Lyon 5° - Tunnel sous Fourvière - Rénovation - Marché courants faibles n° 991 371 B - Approbation d'un protocole transactionnel avec la société GTIE Rhône-Alpes - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2991. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Ce rapport concerne le tunnel sous Fourvière et une transaction avec la société GTIE. Un protocole est proposé et la commission a émis un avis favorable pour ce projet de protocole.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai le groupe Aglo ; non, intervention retirée.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID

N° 2005-2993 - développement économique - Implantation du Centre international de formation des vétérinaires officiels - Convention de participation - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet remplace monsieur Daclin comme rapporteur du dossier numéro 2005-2993. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur en remplacement de M. le vice-président Daclin absent : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit de l'implantation du Centre international de formation des vétérinaires officiels. L'office international des épizooties d'Atlanta, qui est pour la transmission des maladies animales l'équivalent du centre de l'OMS à Lyon sur les maladies transmissibles, a souhaité implanter à Lyon, à l'école vétérinaire de Marcy l'Etoile, son centre international de formation qui devrait former près de 900 stagiaires par an.

Pour accueillir ce centre, l'école vétérinaire projette la construction d'un bâtiment qui représente un coût de 3 M€ partagé pour 1,2 M€ par la Région, 500 000 € par le Département, 800 000 € par la Communauté urbaine, l'Etat, pour sa part, mettant 500 000 € plus la mise à disposition du

terrain, ce qui représente 185 000 €. Vous remarquerez que la dépense de l'État n'est pas considérable dans un projet qui est pourtant un projet international tout à fait important, non seulement pour notre collectivité mais pour la France.

La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur Guétaz, vous avez la parole.

M. GUÉTAZ : Monsieur le président, ce dossier est un grand succès pour notre agglomération. Ses compétences dans le domaine de la santé animale sont reconnues et il s'agit de la doter d'un excellent outil pour faire connaître dans le monde entier toutes les connaissances et savoir-faire accumulés par ces chercheurs, ces ingénieurs et l'ensemble des personnels qui concourent à l'excellence dans ce domaine.

Chaque année, parmi les 900 stagiaires, ce sont plus de 200 stagiaires vétérinaires étrangers qui bénéficieront des formations par le Centre international de formation des vétérinaires officiels qui s'installera auprès de l'école nationale des services vétérinaires basée à Marcy l'Étoile. Au-delà de notre agglomération, c'est la France qui verra ainsi son image renforcée, ses compétences reconnues dans un domaine dont l'actualité nous démontre l'importance vitale pour l'ensemble du monde.

Mais je voudrais attirer l'attention de notre assemblée sur le paradoxe qui consiste à voir notre pays tout entier bénéficier des retombées positives de cette initiative et l'État participer au financement dans ce dossier pour à peine plus de 16 %. Nous savons tous que, dans d'autres dossiers beaucoup plus importants, l'État ne respecte pas non plus ses engagements mais il s'agit ici d'un projet de plus de 3 M€ qui relève de l'action économique internationale, domaine par excellence où l'intervention de l'État est déterminante. Encore faut-il qu'il agisse non seulement avec dynamisme mais aussi qu'il apporte les moyens financiers nécessaires.

Je terminerai donc en m'adressant à nos collègues qui soutiennent le gouvernement actuel en leur disant qu'une fois encore, derrière les discours enflammés, la réalité est que les moyens ne suivent pas.

Enfin, dans ces dossiers de ce type, peut-être pourrions-nous faire preuve de plus d'exigence dans les négociations avec les services de l'État.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Guétaz. Je n'ai pas suivi les évolutions politiques dernières. Excusez-moi !

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2005-2994 - développement économique - Requalification des parcs et zones industriels - Actualisation de la liste des opérations - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet est rapporteur du dossier numéro 2005-2994. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Il s'agit de l'actualisation de la liste des opérations de requalification des zones d'activités. Il s'agit ici de six opérations qui ont pour caractéristique commune de concerner en grande partie la sécurité des déplacements dans nos zones d'activités.

Je les liste très rapidement :

- pour la zone d'activités Lyon sud-est, il s'agit d'aménager la sécurité de la voie Pierre Cot à Vénissieux, c'est une rue qui est entre des habitations et l'entreprise Renault Trucks ; Il s'agit donc de la sécuriser et même d'y aménager une piste cyclable ;

- à Saint Priest, dans la rue du Beaujolais, il s'agit de rétrécir la chaussée pour éviter que les camions se garent devant les habitations ;

- à Meyzieu-Jonage, il s'agit de créer un giratoire au carrefour Jaurès-Tassigny pour que les camions puissent faire demi-tour sans traverser la zone d'habitations ;

- à Genay, il s'agit d'une réfection de voiries au chemin de la Petite Rive ;

- à la Mouche, il s'agit également d'une réfection de la voirie et de la végétalisation pour accéder à la station d'épuration ;

- à Périca, rue des Mercières, c'est l'élargissement d'une voirie pour permettre aux camions de se croiser sans risque et le renouvellement de la signalétique. Vous savez qu'on a mis la signalétique en place à Périca, il y a maintenant deux ou trois ans ;

- enfin, à la Rize à Vaulx en Velin, sur les avenues Karl Marx et Paul Saillant, il s'agit là-encore d'une sécurisation des parcours piétonniers en construisant des trottoirs, en végétalisant et en matérialisant les stationnements.

Je souligne que toute cette action très ponctuelle, dans chacune des zones d'activités n'a pu être menée à bien que parce que nous avons maintenant dans l'ensemble des territoires du Grand Lyon des responsables du développement économique, des développeurs qui sont au contact des entreprises, qui sont aussi au contact des maires et donc qui suivent de façon très détaillée ce qui s'y fait.

La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe UMP.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport que vous nous présentez, monsieur le président, ne peut que requérir notre entière adhésion. Comme vous l'avez relevé, la Communauté urbaine, depuis 2003, a renforcé voire mis les véritables moyens d'une capacité d'intervention dans les zones économiques, ce qui répond à la satisfaction de tous. Nos zones économiques, c'est tout de même le nerf de la guerre.

L'actualisation qui est proposée pour la zone industrielle de Meyzieu-Jonage est d'autant plus intéressante que, depuis pratiquement une décennie, nous étions dans une impasse sur le problème de traitement des réseaux d'assainissement des rues du Périgord, du Luxembourg et des Pays Bas qui accueillent un tissu économique important.

Je tiens à souligner votre volonté politique pour aboutir sur ce dossier, qui était complexe compte tenu des erreurs d'aménagement, tout comme l'efficacité des services et plus

particulièrement du développement économique et du service des opérations sur la requalification de la zone industrielle qui sont bien à l'écoute de toutes nos observations et suggestions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Forissier. Je donne la parole au groupe Socialiste.

M. Jean-Christophe DARNE : Nous avons adopté des délibérations en 2003 qui prévoyaient une intervention forte de la Communauté urbaine sur nos zones d'activités en matière de requalification. Ces délibérations prévoyaient un plan d'actions sur quatre ans, détaillées sur chaque site, à hauteur de 25 M€. En 2004, 2,6 M€ et, en 2005, 5 M€ seront dépensés.

Depuis 2003, comme l'a souligné Pierre-Alain Muet, les problématiques ont évolué et il convient d'en tenir compte dans le programme de travaux et d'aménagements. Ces travaux ont été décidés en concertation avec les industriels et les communes et c'est l'objet de cette délibération. Outre ces adaptations techniques, cette délibération permet de souligner un aspect très positif de la politique de la Communauté urbaine en matière de développement économique. C'est en effet à travers des actions de ce type que l'on crée des conditions de développement économique équilibrées sur l'ensemble de l'agglomération.

Les actions entreprises sont déjà une véritable réussite pour tout ce qui concerne les opérations d'aménagement et de jalonnement et, à défaut de vous rendre sur place, je vous invite à consulter le site Internet "Entreprendre dans le Grand Lyon" qui est une mine d'informations, même pour nous qui sommes abreuvés de documents, agrémenté de plans et de photos sur chacun des sites.

Cette délibération permet également de noter que l'action de la Communauté urbaine ne se contente pas d'intervenir sur des aspects ponctuels d'aménagements. L'objectif est d'intégrer de plus en plus pleinement les zones d'activités, les politiques transversales conduites par la Communauté urbaine et ses partenaires ; sont concernés, à titre d'exemple, les transports en commun, la valorisation des potentiels fonciers disponibles, l'entretien et le nettoyage des espaces, l'accès à des réseaux haut débit.

En complément, rappelons -comme l'a fait Pierre-Alain Muet- que la Communauté urbaine subventionne des développeurs économiques pour chacun des sites.

Cet élargissement des politiques est indispensable mais, en dépit des actions engagées, tout n'est pas encore gagné. Certains indicateurs ne sont pas bons. A titre d'exemple, alors que des efforts importants ont été faits et sont poursuivis dans la zone industrielle de Périca, on s'aperçoit que le rapport nombre d'emplois existants par rapport à la population active se dégrade sur la commune de Rillieux.

Il est donc indispensable de renforcer et de maintenir tout ce qui favorise l'implantation des entreprises sur ces zones et l'accès des salariés sur ces zones. Cela milite en particulier pour une amélioration des transports en commun, pour un désenclavement des zones d'activités quand cela est nécessaire par la création de voiries adaptées à la circulation des camions. Les enjeux financiers à l'extérieur même de ces zones d'activités sont considérables mais ces actions sont indispensables pour maintenir une activité industrielle au sein de l'agglomération et non pas la voir se développer en périphérie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2005-2995 - développement économique - Résultats des opérations d'immobilier dédié aux jeunes entreprises technologiques - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2004 des conventions publiques d'aménagement confiées à la SERL - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet est rapporteur du dossier numéro 2005-2995. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Il s'agit du compte-rendu annuel de nos collectivités concernant les conventions publiques d'aménagement pour l'immobilier dédié aux jeunes entreprises innovantes, ce que l'on appelle "les pépinières".

Je rappelle que nous avons doublé en trois ans la surface de nos pépinières qui est passée de 7 000 à 14 000 mètres carrés et je considère, pour ma part, que c'est une des opérations les plus décisives que nous conduisons en matière de développement économique. Nous vivons dans un monde qui bouge vite. Je rappelle que 30 % des entreprises de notre région ont été créées au cours des cinq dernières années, que nous n'avons malheureusement pas beaucoup de pouvoir pour empêcher parfois des délocalisations douloureuses pour notre agglomération mais qu'en revanche, nous pouvons faire en sorte que les entreprises qui se créent dans notre agglomération y restent et se développent.

Nous avons la chance d'avoir un potentiel universitaire et de recherches tout à fait exceptionnel et, par conséquent, il est extrêmement important que chacune de ces idées qui naissent dans nos universités puissent se traduire, quand c'est possible, en création d'entreprises. C'est le rôle de ces pépinières ; peut-être qu'au sein de celles-ci naîtront, je l'espère, les grandes entreprises de demain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

M. TÊTE : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je mets le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, les élus représentant la Communauté urbaine au sein de la SERL n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales) : MM. Abadie, Flaconnèche, Imbert, Tête.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2005-2997 - développement économique - Lyon 8° - 60, avenue Rockefeller - Convention publique d'aménagement du site de la Buire-Rockefeller Bioparc Lyon - Avenant n° 2 à la convention programme Laënnec - Précision des missions confiées à l'aménageur - Ajustement du bilan général de l'opération d'aménagement - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet est rapporteur du dossier numéro 2005-2997. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Toujours dans les conventions publiques d'aménagement, il s'agit d'un avenant à la convention du programme Laënnec, c'est-à-dire du Bioparc. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

M. TÊTE : Monsieur le président, nous avons quelques remarques à faire sur ce dossier.

D'abord une remarque de forme car ce dossier a été difficile à suivre. Effectivement, il relate que c'est l'avenant n° 2. Or, c'est par délibération numéro 2002-0677 du 9 juillet 2002 que, dans son paragraphe, on a acté la convention publique d'aménagement en phase opérationnelle. A partir de là, si on recherche sur les sites de la Courly, on n'observe pas d'avenant n° 1. Donc la question posée est : y a-t-il un avenant n° 1 qui n'a pas fait l'objet d'une délibération du Conseil ou, au contraire, y a-t-il simplement une erreur de numérotation ?

Plus inquiétante est la deuxième observation de forme : on envisage un nouveau mode de rémunération, qui n'est pas précisé à la convention et dans la délibération, en modifiant l'article 21. Or, à partir de ce nouveau mode de convention, il est incapable de déterminer deux choses : nous avons compris qu'en valeur absolue, cela augmente sa rémunération -je vous le précise bien- ; mais est-ce qu'en valeur relative, cela augmente ? Cela n'apparaît pas et notamment cela n'apparaît pas si l'on dépasse les seuils autorisés d'augmentation compte tenu des réglementations. Car, même si les conventions publiques d'aménagement ne faisaient pas l'objet de plafonnements, de par le droit français, de par l'application de la directive européenne, maintenant ils en font partie ! Donc nous sommes tenus aux réglementations qui plafonnent les rémunérations et là, il n'y a aucun mode de vérification. Donc la délibération est incomplète.

Enfin, troisième et dernière observation, on constate que la convention fait une augmentation de programme de 40 % : cela passe de 7,4 à 10,524 M€ et, en ce qui concerne la participation communautaire, nous passons de 2,4 à 4,6 M€, soit 89,38 % d'augmentation, ce qui est particulièrement significatif -et nous approuvons votre déclaration sur les ZAC qui aurait pu s'appliquer à celle-ci-.

On a lieu de s'interroger si on ne s'est pas un peu précipités dans ce dossier et s'il n'aurait pas mérité d'être un peu plus approfondi avant son démarrage pour ne pas se trouver avec

des avenants et des modifications de ce niveau. C'est pour cela que le groupe des Verts s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP, vous avez la parole.

M. BIDEAU : Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, vous nous proposez d'adopter ce soir un avenant à la convention publique d'aménagement consentie à la SERL pour une opération d'immobilier dédié aux jeunes entreprises innovantes et pour Bioparc sur le site de la Buire-Rockefeller, soit 2,9 M€.

Cette opération s'inscrit dans le programme de type "pôle santé" destiné à développer une offre immobilière privée, une gamme de services et une pépinière dédiée à des entreprises de biotechnologie. Nous partageons naturellement la volonté de faire de Bioparc Lyon un des sites majeur d'accueil du pôle de compétitivité de Lyon Biopôle et donc d'assumer les risques financiers d'accompagnement de jeunes entreprises pour favoriser leur ancrage territorial.

Nous comprenons l'ajustement, motivé par les demandes spécifiques des entreprises de biotechnologies mais, face à des arbitrages financiers nécessaires sur d'autres opérations, nous souhaitons toutefois vous exprimer notre inquiétude sur le portage de certains dossiers, à savoir la précipitation des démarrages avec des prévisionnels a minima, tant au niveau financier qu'au niveau du contenu des programmes. Je ne rappellerai pas ce que nous avons dit à propos des berges du Rhône et qui parfois font doubler la facture comme pour le dossier de ce soir.

Nous voterons toutefois favorablement compte tenu de l'importance pour le Grand Lyon et la Région du développement des biotechnologies. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Bideau.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET

N° 2005-2998 - finances et institutions - Chassieu - Mi-Plaine - Acquisition foncière - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2998. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Il s'agit d'un achat immobilier concernant l'immeuble laissé vacant du Progrès à Chassieu qui sera utilisé certainement dans une requalification aussi de cette zone industrielle.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Le rapport de l'individualisation de programme pour acquisition foncière dans la zone de Chassieu est surprenant pour les perspectives qu'elle peut induire.

Le Grand Lyon manie-t-il grand cœur ? perfidie ? ou se fait-il abuser ? Sous l'aune de lutter contre la paupérisation et contrôler l'avenir d'une zone en requalification, la collectivité paraît accompagner les déplacements immobiliers par des fonds publics du cœur d'un grand journal privé plus que d'imposer quelques contraintes au propriétaire. En la commune de périphérie, le Grand Lyon acquiert sans condition le bien immobilier d'un groupe de presse et loue le transfert de prestige pour le site emblématique de la présidence et de la mairie de Lyon.

Les 509 M€ de l'acquisition foncière soulèvent quelques problèmes. Même échelonnée jusqu'en 2007 mais a priori sans connaissance de la valeur exacte du bien et de ses attachements, quel est le corollaire de l'acquisition du groupe de presse sur la ZAC Confluence ? Quel est l'avenir du site de la rue de Servient, certes en location ? Qui portera les charges des incidences tant de l'implantation en zone fragile à l'attention de la nappe phréatique que complexe pour l'emprise en zone Seveso ? Quelle sera la capacité du développement économique du site pour honorer des venues d'activités de qualité pour voir iriser les communes extérieures au centre ? La nature du rapport est également surprenante en relation avec les événements de succession, de cession, de découpages, de transfert d'un journal régional d'une gestion familiale à celle d'un groupe avionneur de guerre pour redevenir celle d'un fonds de pension impersonnel.

Par ailleurs, le rapport est révélateur de l'évolution des équilibres entre le centre de l'agglomération et le reste de celle-ci. La France d'en bas, derrière les rotatives, restera-t-elle dans la zone extérieure sans transport en commun ou justification d'absence malheureusement durable soit par l'inadaptation des horaires de travail, soit par le rituel des engagements financiers de l'Etat. A contrario, malgré ce dernier, les activités intellectuelles devraient rejoindre le Confluent avec tous les services à la carte.

Ne craignons-nous pas qu'un jour, autour d'un boîte vide, la zone doive se contenter de la seule compensation d'un joli réaménagement de voirie au standard des espaces publics communautaires.

En ces temps de réflexion intense et de diligence pour le SCOT, ne devrions-nous pas prendre le temps d'aborder un thème de sémantique sur l'équilibre et la qualité de toutes choses pour orienter ou réorienter nos principes centralisants ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Plazzi, vous voulez dire un mot ?

M. PLAZZI : Monsieur le président, non, rien de spécial. Je crois que la commission a émis un avis favorable. Je n'ai pas tout compris ! Alors, pour l'instant, je m'en tiendrai à l'avis de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je dirai simplement que nous sommes 1,5 M€ en dessous du prix des domaines et donc nous souhaitons ne pas voir installer, dans cette zone, quelques activités qui pourraient être polluantes. Je dirai en plus que nous avons promis à madame Besnard un mètre cube de documents pour qu'elle puisse regarder les problèmes de dépollution.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2005-3001 - finances et institutions - Sogely - Exercice 2004 - Présentation du rapport des administrateurs de la SEM - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3002 - finances et institutions - SAEM Lyon Confluence - Exercice 2004 - Présentation du rapport des mandataires de la SEM - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3003 - finances et institutions - SEM Cité internationale - Exercice 2004 - Présentation du rapport des mandataires de la SEM - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3004 - finances et institutions - SAIEM de Vaulx en Velin - Exercice 2004 - Présentation du rapport des mandataires de la SEM - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3005 - finances et institutions - Lyon Parc Auto - Exercice 2004 - Présentation du rapport des administrateurs de SEM - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3006 - finances et institutions - SERL - Exercice 2004 - Présentation du rapport des mandataires de la SEM - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3001, 2005-3002, 2005-3003, 2005-3004, 2005-3005, 2005-3006. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Monsieur le président, ce sont six dossiers qui vous sont présentés ce soir. C'est la présentation de rapports de mandataires de SEM ; elles sont au nombre de six. La commission a donné un avis favorable pour l'ensemble de ces six dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai beaucoup d'interventions. D'abord, le groupe GAEC pour quatre minutes.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, nous disposons avec ces rapports annuels des éléments légaux essentiels sur les résultats financiers, le personnel et l'actif des SEM.

Nous pouvons cependant regretter l'inégalité des présentations qualitatives de leur action, ce qui m'amène à demander, en termes de méthode de travail, quels sont les moyens d'audit dont dispose le Grand Lyon pour suivre les SEM. Par exemple, il est parfois difficile d'analyser, avec ces documents, les politiques salariales suivies, l'ampleur des réalisations au-delà des études préalables ou les perspectives concrètes à venir.

Et pourtant, nous savons tous que les SEM sont des outils essentiels de la mise en œuvre de nos politiques et qu'elles gagneraient encore à mieux valoriser leur action dans un contexte de généralisation de la mise en concurrence. Nous pouvons d'ailleurs souligner une assez bonne santé financière des SEM et en tout cas leur amélioration, ce qui renforce la possibilité d'un effort qualitatif.

Je reviendrai en particulier seulement sur l'une d'entre elles, Lyon Parc Auto. Comme à chaque mandat, nous constatons la bonne santé financière de Lyon Parc Auto avec, l'année du rapport citée, une progression de l'autofinancement après, comme chaque fois, nous avoir fait craindre une dégradation de cette situation financière en début de mandat. Par contre, une nouvelle fois, je voudrais émettre quelques regrets et demander une amélioration de l'action de Lyon Parc Auto, en particulier dans la gestion de certains chantiers, la fiabilité des informations données aux élus et aux habitants, l'anticipation des difficultés inévitables de tels chantiers lourds en terme environnemental et également en termes de gestion de la politique commerciale en direction des résidents. Espérons donc que, dans les prochaines années, pour les prochains rapports, Lyon Parc Auto puisse mieux faire face à ses obligations dans l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. GIORDANO : Monsieur le président, chers collègues, d'une manière générale, ces rapports traduisent la volonté de la Communauté urbaine d'inscrire pour ce mandat des projets ambitieux et de réaliser concrètement ses ambitions, dans les deux prochaines années notamment.

Quelques remarques maintenant sur quelques-unes de ces SEM.

La SEM Lyon Confluence, tout d'abord : l'activité de la société est assurée par la seule opération Lyon Confluence. La conclusion des accords fonciers avec Colas, la SNCF et RFF, la consultation des promoteurs et le choix des lauréats traduisent les avancées significatives d'une collectivité qui bouge et innove notamment dans un domaine qui nous est cher, celui du développement durable. En effet, l'importance de la démarche HQE (haute qualité environnementale) sur ce dossier (qualité des matériaux utilisés, énergies renouvelables, économies d'énergie), bien au-delà des normes habituelles, nous a valu d'être classés par le programme européen Concerto à la première place, ce qui confère à ce projet, sur le plan du développement durable et de l'écologie urbaine, une dimension internationale de tout premier plan.

Sur la SERL, deux mots : malgré un contexte économique pour le moins hésitant au plan international, la SERL continue son activité d'aménagement de notre territoire avec intégration prépondérante des objectifs qualitatifs soulignés dans le rapport (qualité environnementale, sociale, souci de satisfaire les futurs usagers), comme le témoignent les différentes concertations menées par Gérard Claisse et Gilles Buna. Les projets sont nombreux : La Duchère, ZAC du Bon Lait à Gerland, de la Fraternité à Décines, ZAC Feuilly à Saint-Priest, ZAC à Tassin, Oullins et Irigny, sans compter les projets majeurs comme le Carré de Soie ou le périmètre Renault Trucks.

Enfin, pour terminer, Lyon Parc Auto : il est important que cette structure -comme elle l'annonce d'ailleurs dans ce rapport- continue ses efforts pour assurer, dans le respect bien entendu des équilibres financiers, la cohérence avec les grandes lignes du PDU puisque le stationnement est un des éléments de la politique des déplacements urbains : favoriser les résidents, éviter les usages pendulaires.

Voilà, monsieur le président et chers collègues, sur les rapports annuels de gestion présentés aujourd'hui et que nous voterons.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe UPC.

Mme ISAAC-SIBILLE : Mon intervention concerne le rapport Lyon Confluence. Un rapport aussi important dans tous les domaines ne peut pas se résumer à aligner des chiffres, même s'ils sont exacts. Le respect humain n'est pas du tout pris en compte dans ce rapport, contrairement à celui de la Cité Internationale dont la lecture permet de se rendre compte de tous les aspects du déroulement du projet.

Je rejoins presque monsieur Fournel pour une fois et madame Besnard en vous demandant si les élus pourraient espérer avoir une autre information sur ce projet essentiel pour notre ville parce que, vraiment, on ne sait rien lorsqu'on a lu le projet de Lyon Confluence, sinon des chiffres. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Isaac, je vous aime ! Je donne la parole au groupe UMP.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, comme chaque année, nous prenons acte d'un rapport d'activités des SEM selon l'obligation légale du code général des collectivités territoriales. Dans le cas des SEM -ce qui nous intéresse-, notamment des SEM d'aménagement il est rappelé que les rubriques "produits" et "charges société" correspondent au seul fonctionnement de la société et sont extrait des rubriques "total des produits" et "total des charges" qui couvrent l'ensemble des activités de ladite société et notamment des opérations d'aménagement. C'est donc bien au-delà des résultats des comptes de gestion qu'apparaissent les déficits éventuels. Le CRAC des ZAC présenté par ailleurs permet d'avoir une vision de la participation au déficit de ZAC.

Il apparaît donc que le recours excessif aux SEM, même si la mise en concurrence permet une grande latitude, nous laisse bien peu de contrôle en cours d'opération sur la gestion des projets et sur l'efficacité de l'outil. N'est-il pas temps de réfléchir à d'autres formules au moment où la rigueur budgétaire s'impose, où les projets d'extension de la Communauté urbaine vont entraîner d'autres opérations d'aménagement et surtout lorsque le marché privé est porteur ? Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je ferai une information spécialement pour madame Isaac-Sibille sur Lyon Confluence et pour vous aussi, monsieur Forissier.

Je donne ensuite la parole au groupe Socialiste.

M. le vice-président DARNE : Monsieur le président, mes chers collègues, je ne suis pas tout à fait de l'avis de monsieur Forissier. Je crois que les sociétés d'économie mixte sont un outil qui, depuis 1945, a fait ses preuves en matière d'aménagement et d'organisation des services publics. Les sociétés d'économie mixte sont une des réussites, je crois, de notre organisation et, dans cette Communauté urbaine qui a su créer des SEM dès son origine, la SERL comme les autres institutions ont permis de réaliser une modernisation de notre agglomération que nous n'aurions pas pu avoir sans elles.

Aujourd'hui, la SEM Lyon Confluence, la SEM Cité internationale, la SAIEM, Lyon Parc Auto couvrent un champ que chacun voit bien et si les pouvoirs publics n'avaient pas le pouvoir principal sur elles, ce serait évidemment une grande faiblesse.

Evidemment, le législateur, tout au long de ces dernières années, a cherché à ouvrir les SEM à la concurrence. C'est tout à fait raisonnable et cela évite du corporatisme ou une protection excessive. Donc, très bien pour cette évolution ; je crois qu'elle a ses limites et elle doit, de mon point de vue, avoir deux types d'évolution et elle a deux types de limites.

La première, je crois que la réflexion qui est conduite aujourd'hui par la fédération des SEM et par beaucoup d'associations d'élus consiste à dire créons des SEM -c'est le cas qui existe dans différents pays dont l'Espagne- dont le capital est détenu à 100 % par les collectivités ; cela s'appelle alors des sociétés publiques locales qui permettent d'être sur le marché sans avoir l'inconvénient de structures de collectivités publiques et d'afficher clairement les objectifs de l'intérêt général. Donc il y a une réflexion, je crois, du Gouvernement, des associations d'élus et de la fédération des SEM pour réaliser ce type de structures. En ce qui me concerne, j'y suis très favorable.

Le deuxième aspect où, il me semble, il faut évoluer, c'est que la mise en concurrence initiale ne doit pas enlever ensuite un contrôle de gestion extrêmement fort de la collectivité locale qui est à l'origine du pouvoir de la SEM. Je crois que, de ce point de vue, nous avons en effet à renforcer la façon dont sont gérées les SEM. Il me semble que, dans l'année qui vient de s'écouler, il y a eu quelques "couacs" : la façon dont, par exemple, Lyon Parc Auto a géré le problème du stationnement avec le Grand Lyon a montré une distance politique et technique dans le débat public entre la SEM et la collectivité qui était préjudiciable. Je pense que la SEM, outil de la puissance publique, doit parler le même langage que la collectivité locale et qu'il doit y avoir des organes de régulation et de discussion des dossiers qui évitent le type d'inconvénients que l'on a vus l'année dernière. Donc je souhaite qu'il y ait une amélioration.

Mais, au-delà, je pense que, sur beaucoup de dossiers, il convient qu'en matière de gestion du personnel, en matière de gestion financière, la SEM dépendant de la collectivité locale soit non pas surveillée mais contrôlée de près, de façon à ce qu'il n'y ait pas de contestation possible sur la façon dont cela se passe.

Enfin, évidemment, les comptes-rendus d'activités que nous avons aujourd'hui ne conduisent pas à épuiser l'information des conseillers. Il y a eu, sur Lyon Confluence comme sur d'autres sujets un certain nombre de commissions générales qui permettent à tous les conseillers d'être informés. Par ailleurs, les SEM ont des représentants de l'assemblée communautaire qui peuvent informer non seulement les groupes politiques mais les conseillers communautaires de la façon dont cela se passe. Il ne faut donc pas résumer le pouvoir de décision et le droit d'information des conseillers communautaires au seul rapport que nous avons aujourd'hui, qui est bien sûr un rapport financier, qui a sa place, qui est normal et qui est d'ailleurs intéressant en tant que tel ; donner la situation financière, l'endettement et les résultats n'est pas une information mineure, c'est une information pertinente mais qu'il faut évidemment compléter et renforcer, comme ici, sur différents sujets.

Voilà la position du groupe Socialiste qui soutient ce rapport bien sûr, qui apprécie le travail qui est fait mais qui souhaite à la fois une évolution législative et une précision dans les relations entre les SEM et le Grand Lyon, pour celles qui bien sûr dépendent de lui.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix les rapports numéros 2005-3001, 2005-3002, 2005-3003, 2005-3004, 2005-3005 et 2005-3006 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés, les élus représentant la Communauté urbaine au sein des organismes n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales) : MM. Bonnard, Joly, Plazzi, Serres, Linossier, Laurent (Sogely), MM. Barret, Bertrand, Bret, Mme Rabatel (SAEML Lyon Confluence), MM. Beghain, Jeannot, Laréal, Mme Nachury, M. Terracher (SEM Cité internationale), MM. Clamaron, J. Darne (SAIEM de Vaulx en Velin), M. Philip, Mme Bertrix, MM. Desseigne, Guétaz (Lyon Parc Auto), MM. Abadie, Flaconèche, Imbert, Tête (SERL).

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2005-3013 -proximité,ressources humaines etenvironnement -
Rapport pour l'année 2004 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-3013. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la délibération 2005-3013.

M. LE PRÉSIDENT : Donc on a un rapport sur l'eau présenté par vous où l'on a quelques interventions. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Je prends la parole et, dans les deux minutes qui nous sont imparties, je laisserai le temps à Yves Fournel de poser deux questions. Mais je voulais tout d'abord dire que, comme chaque année, ce rapport fait l'objet de notre part d'un certain nombre de remarques, même si nous soulignons que sa présentation est en constante amélioration dans sa présentation comme dans sa pédagogie.

Cette année encore, le prix du mètre cube d'eau a poursuivi sa progression, sensiblement au-dessus du niveau du coût de la vie puisqu'il augmente de 2,8 % alors que l'inflation sur la même période n'est que de 2,3 %. La renégociation de l'avenant 2002 avait amené une stabilisation du prix de l'eau malheureusement sans lendemain. La principale cause de cette croissance est connue : elle est due à la formule d'indexation utilisée pour la rémunération des fermiers de l'eau, indice qui croît actuellement de plus de 4 % par an jusqu'en 2016, date d'échéance du présent contrat de délégation. Nous n'avons aucun moyen de revenir sur cette définition et il faudra s'en souvenir en 2016 ou au minimum en tenir compte à notre prochain rendez-vous de révision quinquennale. Nous serons là.

M. LE PRÉSIDENT : Je serai là, madame Mermoud.

Mme MERMOUD : Je n'en doute pas !

En ce qui concerne la qualité du service, notre collectivité peut être satisfaite du travail accompli qui nous demande certes des investissements importants, même s'ils n'avancent pas toujours comme nous pourrions le souhaiter ; le décolmatage du vieux Rhône devient urgent pour la qualité de l'eau de Crépieux-Charmy et l'achèvement de la rénovation de la station de Pierre Bénite nous fera faire les progrès attendus en matière de rendement de notre assainissement.

Enfin, ce qui concerne la qualité de l'eau, nous savons que l'eau du Grand Lyon offre aujourd'hui toutes les garanties de sécurité, qu'elle est largement comparable aux eaux minérales du commerce. Vous savez comme moi que le Gouvernement vient de lancer une campagne de communication pour lutter contre la croissance de nos déchets, dont l'un des volets consiste à inciter les Français à boire l'eau du robinet. La consommation des eaux en bouteille a en effet augmenté d'un tiers sur les dix dernières années, avec les conséquences que l'on sait sur la croissance des déchets ménagers. Limiter la production des déchets et promouvoir la qualité de l'eau sont également des enjeux importants pour notre collectivité. Pourquoi ne pas profiter de cette sensibilisation nationale pour expliquer à nos concitoyens, par une campagne de communication locale, leur intérêt et le nôtre à boire l'eau du Grand Lyon ?

Je vous remercie et je passe la parole à Yves Fournel.

M. FOURNEL : Dix secondes pour deux questions :

Première question : à plusieurs reprises, j'avais demandé que l'on mette sur le site du Grand Lyon le moyen pour chaque usager de calculer et de vérifier sa facture d'eau. Le principe m'avait semblé acquis et c'est une question qui n'a pas avancée. Donc qu'en est-il ?

La deuxième question porte sur les actions d'accompagnement des copropriétés privées dans le remplacement des conduites de plomb dans la partie privée, c'est-à-dire au-delà de la rue et de l'espace public puisque, d'ici 2013, ces canalisations doivent, comme sur la partie publique, être changées. Or, ce sont des opérations extrêmement lourdes pour les habitants, dans un certain nombre de quartiers anciens, qui ont des opérations de réhabilitation par ailleurs. Donc, quelles sont les mesures d'accompagnement qui seront mises à l'étude dans les premières années pour accompagner ce changement de canalisation dans les parties privées ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ensuite, j'ai le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. Ce rapport nous interpelle, d'une part, parce que l'eau ne doit pas devenir une marchandise et l'eau ne doit pas être un autre pétrole. Si notre agglomération bénéficie, on peut le dire, avec les champs captants de Crépieux-Charmy, d'un site qui abonde à hauteur de 90 % des besoins de consommation d'eau des usagers de notre agglomération, il nous faut donc -comme d'autres orateurs l'ont dit avant moi- continuer de les sécuriser, d'améliorer sa production et de préserver ses ressources pour le futur.

Au même titre, par tous nos équipements d'assainissement, nous poursuivons là des efforts conséquents pour faire en sorte que l'eau retraitée le soit avec efficacité et avec qualité. Nos services, nos cadres, par leur savoir-faire offrent à nos concitoyens -et nous offrons à nos concitoyens- en tous points un service particulièrement satisfaisant.

Au cours de cette mandature, avec votre vice-présidente à l'eau et à l'assainissement et d'autres collègues, vous avez obtenu par négociation, à un moment donné, une baisse du prix du mètre cube aux usagers. On a pu voir que malheureusement ce qui avait été arraché d'une main a été ostensiblement repris de l'autre. Donc nous souhaitons que nous continuions à négocier dans cette voie qui consiste à faire baisser le coût du mètre cube aux usagers.

En effet, trois grands groupes se partagent la distribution de l'eau, c'est dire un beau pactole. Comme il est dit explicitement

dans le rapport, nous avons investi ces quelques années environ 150 M€, avec une participation de l'Agence de l'eau -il faut le dire-, mais l'effort le plus important a été fait par notre agglomération, par le Grand Lyon. Alors, on peut dire que, dans ce partenariat public-privé, le public investit et le privé ramasse.

Se trouve donc posée la mise en place tant attendue d'une grande loi sur l'eau et d'un débat auquel nous ne pouvons échapper qui est celui du retour de la gestion à la régie. D'ailleurs, c'est un acquis de la Révolution française qui a été laissé galvaudé au fil du temps. Sommes-nous engagés, devons-nous nous engager uniquement dans un processus irréversible qui conduirait à ne faire que de la production de délégation de service public ou bien, au contraire, en cultivant notre savoir-faire et le savoir-faire de nos services, de nos cadres, leurs compétences en toute démocratie et dans la transparence ? N'est-il pas préférable de reprendre la main et, comme d'autres agglomérations l'ont décidé, le retour à la régie publique ? Le groupe Communiste et intervention citoyenne souhaite que cette question soit sérieusement étudiée, et bien avant 2016.

En attendant, monsieur le président, nous apporterons notre soutien au présent rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : En attendant la prochaine Révolution française, c'est madame Elmalan qui gère les dossiers. Vous la connaissez un peu, vous aurez l'occasion d'en discuter. Le groupe UDF.

M. VINCENT : Merci, monsieur le président, je serai court mais j'ai deux observations qui me semblent importantes.

Nous sommes dans des communes périurbaines et nous avons des secteurs d'assainissement autonomes. Nous constatons que beaucoup d'installations d'assainissement autonomes sont en très mauvais état et nous avons demandé le concours de la Communauté urbaine et de ses services. Malheureusement, plusieurs mutations ont fait qu'aujourd'hui nous avons beaucoup de difficultés pour avoir un suivi parce qu'il est impératif que nous obligeons les pétitionnaires qui n'ont pas d'installation conforme soient conformes à la loi sur l'eau. Je souhaiterais que l'on nous aide davantage parce que finalement ces installations polluent nos ruisseaux.

Deuxième observation, corollaire de la première, nous avons fait de gros investissements en assainissement collectif et les pétitionnaires souhaitent parfois se brancher sur le réseau collectif même s'ils sont en assainissement autonome. Nous avons évoqué ce problème en conférence de maires. Les pétitionnaires sont prêts à financer donc je ne vois pas pourquoi on se priverait de ce type de financement.

Voilà ce que je voulais dire, monsieur le président, je suis assez pratique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Chers collègues, deux mots sur le contrat de l'eau. Nous avons donc un contrat qui date de 1970 et qui va jusqu'en 2016 ; ce n'est pas moi qui ai négocié le contrat de 1970. Il y a des choses que l'on peut renégocier avant la fin du contrat et d'autres qui ne peuvent pas être renégociées. Nous avons renégocié le prix de l'eau, nous allons encore essayer de poursuivre et en même temps nous discuterons sur un point, sur lequel nous ne sommes pas d'accord avec Véolia, qui est celui des provisions pour renouvellement.

J'ai écrit avant que quiconque ne se préoccupe du problème de l'eau à monsieur Proglio le 6 juillet dernier pour lui dire que ces deux points pour nous étaient importants. Mais comme je

vois dans l'assemblée qu'il y a d'habiles négociateurs, je vais leur confier le dossier et ils pourront montrer leur talent dans la discussion avec les grands groupes et passer de la théorie à la pratique et ils verront que c'est peut être un tout petit peu plus difficile que ce que l'on imaginait. Commentateur, c'est bien mais acteur c'est mieux et, pour une collectivité, c'est obligatoire. Je mets avis aux candidats, vous levez la main et je vous embauche !

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2005-3012 -proximité,ressources humaines etenvironnement - Site de captage de Crépieux-Charmy - Convention d'entretien temporaire d'une partie du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3012. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : La version des délibérations tombe à propos puisqu'il s'agit de la qualité de notre eau et que la commission a émis un avis favorable pour la signature de la convention d'entretien temporaire d'une partie du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France sur le site de Crépieux-Charmy.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Nous nous étions étonnés que l'écriture du rapport porte la restriction de navigabilité sur les canaux alors qu'elle existe certes en mode non motorisé et cela doit pouvoir être accompagné et développé. Nous avons eu assurance que ce point serait validé entre les services du Grand Lyon et VNF, tant pour le canal de Miribel que pour celui de Jonage entre autres ou d'autres projets du Carré de Soie. Par ailleurs, le long du canal de Miribel, nous devrions pouvoir contraindre VNF à interdire strictement le transit automobile au sein du périmètre des champs captants.

M. LE PRÉSIDENT : Si nous voulons avoir une eau pure donc champs captants, protection de la nature et décisions consécutives.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-3015 - proximité, ressources humaines et environnement - Organisation d'un cycle de conférences - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-3015. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le président, la commission a donné un avis favorable sur ce rapport qui concerne l'organisation d'un cycle de conférences avec Economie et Humanisme.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour un Mouvement populaire, vous avez la parole.

M. JEANNOT : Merci, monsieur le président. Avoir une vision d'avenir en intégrant les problématiques de notre société pour construire la métropole de demain est non seulement une priorité d'élu communautaire mais c'est un devoir.

Avoir une démarche prospective avec une direction dédiée, c'est effectivement se doter d'un management de projet. Cette démarche s'appelle Lyon 2020, dont les grands débats prospectifs doivent être organisés par l'Agence d'urbanisme sur huit grands thèmes : les fleuves, la gastronomie, la lumière, la mode, la santé, la solidarité, le cinéma, la danse et les arts vivants. Vous nous avez transmis la lettre d'information numéro 1 de Lyon 2020 ainsi que le programme d'une série de conférences organisées par Economie et Humanisme sur le thème de la foire aux signes.

Vous nous demandez ce soir de voter une subvention de participation de la Communauté urbaine de 50 350 €. Mais ce qui nous gêne dans ce dossier, c'est d'abord la présentation qui en a été faite et qui résume cette démarche comme un besoin d'avoir une vision métropolitaine qui ait valeur de projet d'agglomération parce qu'alors, monsieur le président, ce n'est plus Lyon 2020 mais plutôt peut-être "nouvel horizon 2008" qu'il faudrait la nommer.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. D'ailleurs monsieur Perben est invité à Lyon 2020.

M. JEANNOT : Oui, mais ce n'est pas lui qui finance !

Ensuite, le financement de ces conférences à l'heure où les arbitrages financiers vont nous être présentés lors du débat d'orientation budgétaire et ensuite du budget 2006 nous semble excessif, tout comme, de façon générale, le budget communication dont nous aimerions connaître les détails lors du prochain comité budgétaire. C'est pour cela, monsieur le président, que nous voterons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Ce cycle de conférences-débats s'inscrit dans la continuité d'une démarche engagée sur l'agglomération depuis plusieurs années : il y a eu Millénaire 3, il y a les dialogues en humanité, le cycle qui s'est déroulé l'an passé sur le thème de l'éducation a fait venir des pointures de portée nationale, voire internationale et je peux vous assurer que, pour avoir assisté à quelques-unes, l'affluence est largement aussi importante voire plus que lors de nos soirées de Conseil communautaire, ce qui prouve qu'il y a une réelle attente d'avoir des débats de bon niveau dans notre agglomération. Je crois que notre Communauté urbaine n'est pas seulement

une structure intercommunale qui gère des services urbains ou qui définit des politiques publiques mais c'est aussi dans notre rôle d'animer une réflexion prospective sur cette vision métropolitaine et forcément à un horizon qui est un peu plus court que les échéances que vous citez.

Sur le coût, je dirai simplement que faire venir des personnalités et publier des actes, les diffuser a un coût et que, ma foi, il faut l'assumer avec tout l'intérêt que cela présente et je crois que tous les acteurs de cette ville et toutes les personnes qui ont assisté ne démentent pas de leur intérêt.

Voilà ce que je peux dire sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Et j'invite chacun d'entre vous à venir y assister. Vous verrez à la fois la hauteur de vue, cela pourra toujours donner des idées à tout le monde ici, sur ces bancs.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffrangeon et Vial,
- contre : groupe Union pour un mouvement populaire,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2005-3016 - proximité, ressources humaines et environnement - Lyon 2° - Lyon Confluence - Quai Rambaud - Réalisation de l'ouvrage de rejet des eaux pluviales dans la Saône - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme 0768 - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3016. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe UPC.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons souhaité intervenir sur ce dossier car il est caractéristique des difficultés que rencontre notre collectivité dans la maîtrise de l'estimation financière des travaux d'investissement qui sont programmés.

En l'occurrence, s'agissant de ce projet de construction d'un ouvrage de rejet des eaux fluviales sur le site du Confluent, le montant des travaux a été successivement estimé à 300 000 € puis 600 000 € et aujourd'hui l'on nous demande de voter une autorisation de programme à hauteur de 1,1 M€, soit une augmentation de 267 % par rapport à l'estimation initiale. Les raisons invoquées (contraintes techniques, enchérissement du coût des matières premières) ne sont évidemment pas convaincantes. La vérité est que la première estimation a été définie "à la louche" sans qu'aucune étude préalable n'ait été engagée.

De telles méthodes ne sont pas compatibles avec une gestion rigoureuse de nos finances et cela est d'autant plus inquiétant que ce phénomène a tendance à se multiplier. Je vous renvoie au débat que nous avons eu ici-même il y a quelques semaines à l'occasion du projet d'aménagement des berges du Rhône.

Notre collectivité, si elle veut remplir correctement sa mission, a besoin de dégager des marges d'autofinancement supplémentaires par une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Mais il ne faudrait pas que ces efforts - dans l'hypothèse où ils seraient entrepris - ne soient annihilés par un certain laxisme dans la gestion des dépenses d'investissement.

Cet impératif d'une rigueur accrue s'impose d'autant plus aujourd'hui que notre assemblée est confrontée aux accusations formulées récemment par un de ses vice-présidents démissionnaire. Au-delà de leur aspect politicien inhérent au fonctionnement d'un exécutif pléthorique et hétérogène, les propos de notre collègue Patrick Bertrand portent atteinte à la crédibilité de notre institution. Le président de notre assemblée, du fait de sa fonction, est naturellement le premier visé mais ces allégations ne peuvent pas ne pas toucher aussi les présidents successifs et les membres des commissions d'appel d'offres qui n'auraient rien vu ou qui auraient laissé faire. Elles mettent en cause également les fonctionnaires de notre collectivité sans le concours desquels on n'imagine mal comment pourrait s'organiser le partage des marchés. Enfin, elles pointent du doigt les dirigeants des grandes entreprises du BTP qui sont suspectées d'ententes illicites au détriment des entreprises indépendantes et au détriment des intérêts financiers de notre Communauté urbaine.

Cette situation est éminemment regrettable car, à défaut de faits patents et avérés, elle sème le doute et entretient un climat de suspicion qui ne contribue pas à rétablir la confiance entre le peuple et ses représentants et qui conforte tous ceux qui s'opposent à l'approfondissement de la décentralisation.

En l'état actuel des choses et dans l'attente d'hypothétiques révélations solidement étayées, la seule réponse qui vaille est celle d'une transparence plus grande et d'un contrôle renforcé. Je vous suggère, monsieur le président, de créer, au sein de notre assemblée, une instance chargée du suivi de la gestion des marchés et de la gestion des délégations de services publics. Cette instance, composée de représentants désignés par chaque groupe politique constitué, à raison d'un par groupe, aurait une triple mission :

- la première mission consisterait à analyser toutes les délibérations soumises devant notre assemblée ou devant le Bureau concernant les procédures de lancement d'appels d'offres, d'attribution des marchés et de délégations de services publics ;

- la deuxième mission consisterait à présenter devant notre assemblée, par exemple lors de l'examen du compte administratif, un rapport annuel dressant le bilan des marchés ouverts et la liste des entreprises candidates et attributaires dans chacun des secteurs d'activités ;

- la troisième mission consisterait à établir le bilan financier de chaque opération d'investissement afin de faire apparaître les éventuels dépassements de crédits.

Monsieur le président, mes chers collègues, nos concitoyens ont le droit de savoir comment et à quoi sont utilisées leurs contributions. Ma proposition constitue un élément, certes modeste, parmi bien d'autres à imaginer, qui me semble de nature à montrer concrètement que notre souci de la transparence est plus qu'une simple déclaration d'intention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Jeannot, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. JEANNOT : Président, en tant qu'ancien président d'appel d'offres, la démission de Patrick Bertrand est assortie de nombreuses déclarations dans toute la presse, affirmant des suspicions de délits de favoritisme sur les marchés publics de la Communauté urbaine. Elles visent non pas les procédures mais les agissements en amont pour inciter les ententes ou promettre des attributions *de facto*. Ces déclarations jettent le trouble à la fois sur les élus mais aussi sur les agents des services gestionnaires des dossiers cités. De plus, elles rendent fragile l'ensemble de la démarche sur la commande publique de notre collectivité. Pourriez-vous nous faire part, s'il vous plaît, monsieur le président, de la suite que vous comptez donner à cette affaire ?

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je voulais m'exprimer sur ce sujet à propos de la question suivante de l'UDF qui pourrait avoir comme un fumet de suspicions...

(Dénégations sur les bancs de l'UDF).

Alors, dans ce cas, je m'exprime sur la réaction de monsieur Barthélémy et je le remercie d'avoir posé la question. Comme dit l'autre : "Y penser toujours, n'en parler jamais" ; je suis heureux que vous en ayez parlé.

En effet, je vois poindre, ici ou là, une campagne qui pourrait faire croire que la Communauté urbaine, le Grand Lyon, est revenue à une gestion opaque et que nous sommes aux temps où ses élus, quelques-uns d'entre eux, étaient poursuivis pour enrichissement personnel et entente avec les entreprises. Ce temps n'est pas si lointain mais on semble avoir oublié aujourd'hui.

Alors, mes chers collègues, je veux vous rassurer. Non, il n'y a pas d'entente au Grand Lyon ! Non, il n'y a pas de marché truqué ! Non, rien ne se passe dans l'opacité ! Je veux bien que quiconque, quelque institution que ce soit, vienne vérifier les marchés, les délégations de services publics, les appels d'offres au Grand Lyon et qu'enfin, une bonne fois pour toutes, ce ne soit pas la rumeur qui alimente mais l'objectivité des faits.

Parce qu'enfin, vous avez raison de vous inquiéter. Quand je regarde la commission d'appel d'offres passée, je vois monsieur Patrick Bertrand, qui était à l'époque au groupe Aglo, monsieur Michel Brochier, qui était au groupe UPC, monsieur Pierre Gandilhon du groupe Synergies, monsieur Thivillier du groupe PC, monsieur Max Vincent du groupe UDF, monsieur Benarbia du groupe GAEC, monsieur Bonnard du groupe PS, madame Pascale Decieux du groupe UPC, monsieur Jacques Rodde du groupe UMP, monsieur Sangalli du groupe Synergies. Lorsque je regarde l'actuelle commission d'appel d'offres, je vois monsieur Bonnard du PS, monsieur Thivillier du PC, monsieur Gandilhon de Synergies, monsieur Brochier d'UPC, monsieur Gignoux de l'UMP, monsieur Vincent de l'UDF, monsieur Beauverie du PS, monsieur Dupont de Synergies, monsieur Lelièvre de l'UMP et madame Decieux de l'UPC.

Donc tous ces gens là s'entendraient ensemble pour pouvoir effectivement truquer les marchés ? Non, cette période est révolue et, je vous le dis, on peut faire toutes les enquêtes que l'on veut sur le Grand Lyon, la façon dont il passe les appels d'offres, dont il organise ses délégations de services publics.

Quant à son président, j'invite tous ceux, y compris qui sont plus riches que moi, à venir regarder à la fois la modestie de mon train de vie, je suis prêt à donner l'ensemble de mes comptes aux membres de l'assemblée, l'ensemble de la liste de mes biens et ils verront que mon train de vie correspond à peu près à la capacité de mes revenus depuis vingt-cinq ou trente ans.

Alors, on me dit : "Oui mais vous fréquentez des entreprises". Heureusement ! Heureusement parce que l'économie lyonnaise, si je ne fréquentais pas un certain nombre d'entreprises, ne serait pas au niveau où elle en est aujourd'hui. Chers collègues, si nous sommes passés d'un investissement il y a quatre ans de 260 M€ dans l'agglomération lyonnaise à un investissement de 570 M€, c'est parce que je vois de nombreux chefs d'entreprises. Ils sont dans tous les domaines : dans les biotechnologies -et c'est ce qui nous a permis de remporter les pôles de compétitivité-, dans le poids lourd -et j'avoue une faute impardonnable : je suis revenu depuis Gotteborg dans l'avion personnel du dirigeant mondial de Volvo ; mais, tout de même, c'est Renault Trucks ! C'est le premier employeur de l'agglomération ! Et donc ce que va faire le président de Volvo monde pour répartir ses usines dans le monde nous intéresse un tout petit peu-

Je vais même vous dire un secret : il m'arrive de rencontrer des patrons de presse et s'ils m'en donnent la permission, je dirai qui, où et quand et comme cela, à ce moment-là, chacun pourra juger sur la solidité des faits et non pas sur des rumeurs diverses et variées. Parce que cette rumeur finit par empoisonner effectivement la ville, dans un milieu limité mais tout de même ! Ce qui fait, par exemple, qu'un chef d'entreprise me faisait savoir, il y a quelques temps, que tel ou tel marché aurait pu être truqué et que quelqu'un était venu lui demander de l'argent de la part du Grand Lyon, un collaborateur du Grand Lyon ; évidemment, j'ai sauté au plafond, j'ai appelé le chef d'entreprise en question ; il se trouve que ce n'était pas le Grand Lyon et que le collaborateur se contentait d'avoir une homonymie avec celui qui était venu demander.

Donc je veux dire aujourd'hui, devant l'assemblée du Grand Lyon, que tous les collecteurs de fonds -il en existe peut-être certains dans la ville mais pas là où l'on croit-, les entreprises peuvent les renvoyer parce que ce n'est pas ce qui est déterminant pour pouvoir attribuer les marchés du Grand Lyon. Et comme évidemment la responsabilité est toujours engagée, même dans les organismes satellites du Grand Lyon, je vais envoyer une lettre au préfet pour lui demander que, dans tous les organismes satellites du Grand Lyon, il puisse me signaler toutes les difficultés qu'il pourrait voir, de manière à ce que nous agissions en amont.

Monsieur Jeannot, je ne laisserai pas salir ni votre honneur ni le mien.

M. JEANNOT : Monsieur le président, j'espère que vous ferez la même chose avec votre vice-président. Je vous donnerai un courrier au sujet de l'affaire Decaux. Je vous le ferai passer, je viens de l'avoir.

M. LE PRÉSIDENT : Dites-le tout de suite !

(Rumeurs dans la salle).

M. JEANNOT : "Vous mettez en doute mon intégrité. Simplement, nous ne doutons pas que le maire fera bénéficier le Grand Lyon de ses excellentes relations avec la maison Jean-Claude Decaux". Je suis désolé, je n'en ai aucune !

M. LE PRÉSIDENT : Quel maire ?

M. JEANNOT : Je verrai ce que je ferai par la suite.

M. LE PRÉSIDENT : Quel maire ?

M. JEANNOT : C'est moi !

M. LE PRÉSIDENT : (*en riant*) Ah, c'est vous ! Chacun se soucie !

Mes chers collègues. Je fais donc voter le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PERRET.

Question orale du groupe UDF et apparentés

Intervention de madame Bertrix relative à la communication de la Communauté urbaine

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la question orale du groupe UDF et apparentés. Vous pouvez la poser mais on vous répondra dans la prochaine séance.

Mme BERTRIX : Monsieur le président, le service communication de la Communauté urbaine intervient dans de nombreux domaines : réalisation de documents de type magazines et plaquettes, achat d'espaces presse, réalisation de campagnes d'affichage, organisation et accompagnement de stands d'information au Mipim et à Pollutec, site Internet du Grand Lyon, une antenne de communication à Paris.

Cette action représente un volume budgétaire difficilement lisible. Le groupe UDF et apparentés souhaite que le savoir-faire et le faire savoir qui est largement développé dans notre Communauté urbaine restent bien dans le cadre prévu par la logique budgétaire et que l'intérêt des citoyens en soit les motivations principales.

Le groupe UDF et apparentés demande qu'aujourd'hui, à mi-mandat :

- toutes les opérations relevant de la communication soient identifiées avec le coût correspondant et les objectifs poursuivis,
- soient définies les stratégies auxquelles elles répondent ainsi que les projets envisagés dans tous les domaines d'action de la Communauté urbaine,
- à être associé au plan de communication afin que l'information de la Communauté urbaine reste essentiellement une valorisation de l'institution.

Voici notre question.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Comme je vous l'ai dit, je ne suis pas très branché -on me le reproche quelquefois- dans l'aspect de la communication. Donc je vais d'abord demander à mon directeur de venir devant le groupe UDF et apparentés qui pourra poser l'ensemble des questions et nous reprendrons cette question lors de la prochaine assemblée de notre Communauté urbaine.

Merci beaucoup chers collègues.

(La séance est levée à 20 heures 30).

ANNEXE

Résultat des opérations d'urbanisme
Présentation du compte-rendu annuel aux collectivités pour l'année 2004
(Intervention de monsieur le vice-président Abadie)

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LE CONTEXTE GENERAL**

■ **Le volet économique du suivi global des opérations d'urbanisme en phase de réalisation s'appréhende à partir de trois indicateurs :**

- Les résultats de la commercialisation
- le suivi de l'équilibre des bilans des opérations publiques
- l'évolution des financements publics à mobiliser

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LA COMMERCIALISATION**

■ **Les résultats présentés concernent les 52 opérations en phase active**

Types d'opérations	actives ou créées	Clôture & bilan liquidation	Total
I - régies directes	6	2	8
II - conventions publiques	33	9	42
. Serl	24	5	29
. Opac du Rhône	7	4	11
. SEM Cité Internationale	1	0	1
. SEM Lyon-Confluence	1	0	1
III - conventions privées	13	10	23
Total	52	21	73

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **COMMERCIALISATION DES TERRAINS A VOCATION D'ACTIVITES**

■ **L'année 2004**

- **96 646 m² de SHON commercialisée**
 - Rappel : 102 384 m² en 2003
 - Moyenne des 5 dernières années (2000-2004) : 90 603 m²

I - LA COMMERCIALISATION

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **COMMERCIALISATION DES TERRAINS A VOCATION D'ACTIVITES**

■ **Ce niveau de commercialisation résulte :**

- **De report des actes de ventes**
 - Ex : ZAC Feuilly à St. Priest (7 517 m² Shon)
 - Ex : ZAC Quartier de l'Industrie à Lyon 9^{ème} (15 000 m² Shon)
 - Ex : ZAC Mozart à St. Priest (4 150 m² Shon)
 - Ex : ZAC du Centre à Vaulx en Velin (3 659 m² Shon)
 - Ex ; ZAC Thiers à Lyon 6^{ème} (8 500 m² Shon)
 - Ex : ZAC Confluence à Lyon 2^{ème} (8 660 m² Shon)

■ **Mais l'essentiel de ces ventes s'est concrétisé sur 2005**

I - LA COMMERCIALISATION

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

✓ **LOCALISATION DES VENTES LES PLUS SIGNIFICATIVES**

- **ZAC St. Clair à Caluire**
- **Les Pesselières à Mions**
- **La Fouillouse à St. Priest**
- **Le Parc Technologique (Feuilly) à St. Priest**
- **ZAC des Corbèges à Corbas**
- **Le Parc de Gerland à Lyon (7^{ème})**



I - LA COMMERCIALISATION

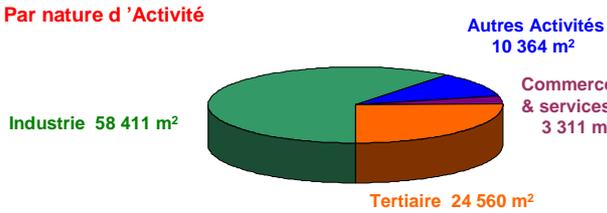
UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **COMMERCIALISATION DES TERRAINS A VOCATION D'ACTIVITES :**

■ **Par nature d'Activité**



Nature d'Activité	Surface (m ²)
Industrie	58 411
Tertiaire	24 560
Autres Activités	10 364
Commerce & services	3 311

I - LA COMMERCIALISATION

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **MISE EN PERSPECTIVE AVEC LE MARCHÉ IMMOBILIER DU GRAND LYON**

- D'après les données du CECIM, ce sont près de 40 000 m² SHON de bureaux neufs et 20 000 m² SHON de locaux d'activités neufs qui se sont vendus sur l'ensemble de l'agglomération, chiffres quasi stables par rapport à l'année précédente
- Ces chiffres sont à mettre en perspective avec les ventes de terrain dans les ZAC à vocation de tertiaire représentant l'équivalent de 24 560 m² SHON et à vocation industrielle représentant l'équivalent de 58 411 m² SHON

I - LA COMMERCIALISATION

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **ACTIVITES : PREVISIONS DE COMMERCIALISATION SUR 2005**

- **Total : 133 173 m²**
 - A noter que sur les 5 dernières années, ont été réalisés 70 % des objectifs
 - (Rappel réalisé 2004 : 96 646 m²)

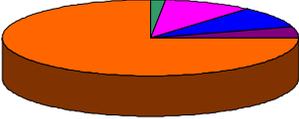
Hôtel 12 786 m²

Industrie 2 300 m²

Autres Activités 11 873 m²

Commerce & services 6 516 m²

Tertiaire ou mixte 99 698 m²



I - LA COMMERCIALISATION

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **ACTIVITES : OFFRE POTENTIELLE DEBUT 2005**

- **Total : 1234 676 m² de SHON**
 - (Rappel fin 2003 : 1 318 315 m²)
- **Répartition par nature d'Activité :**

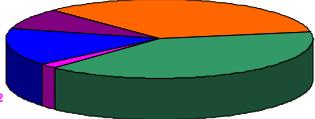
Tertiaire ou mixte 424 124 m²

Industrie 490 100 m²

Autres Activités 188 073 m²

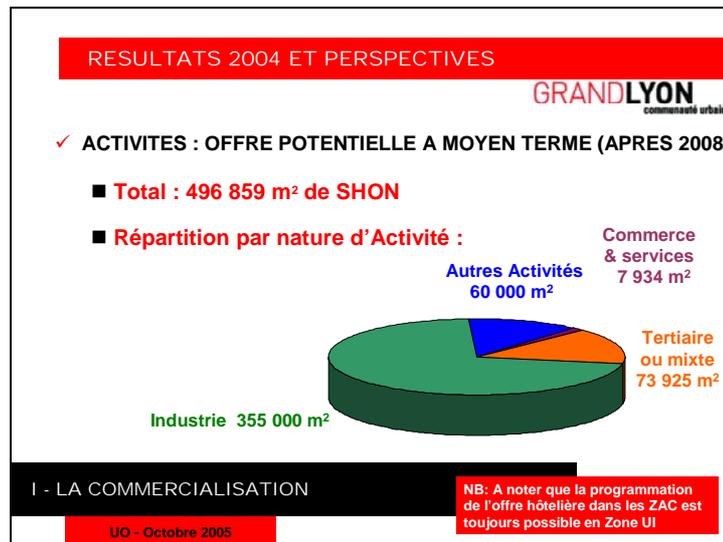
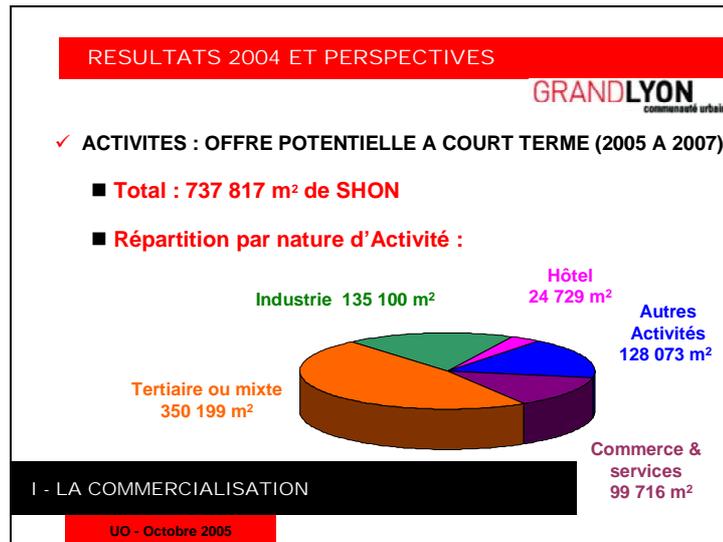
Hôtel 24 729 m²

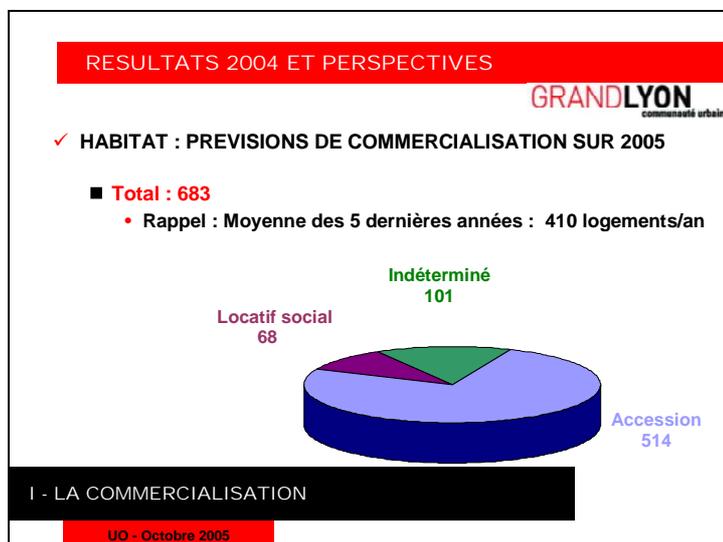
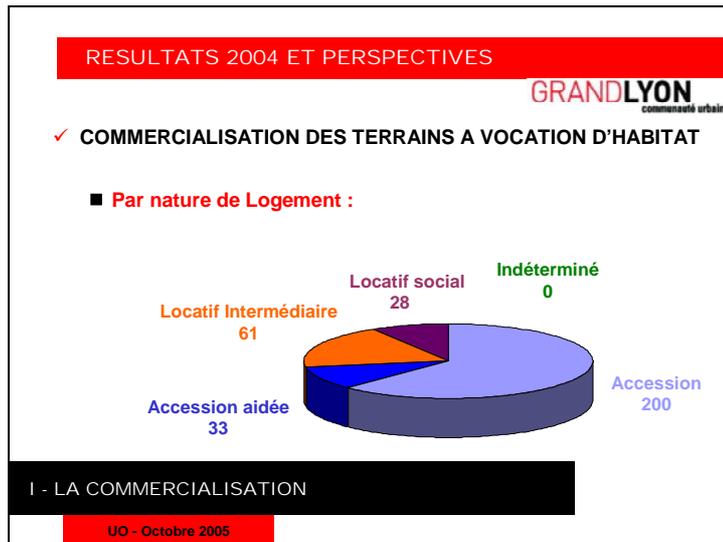
Commerce & services 107 650 m²

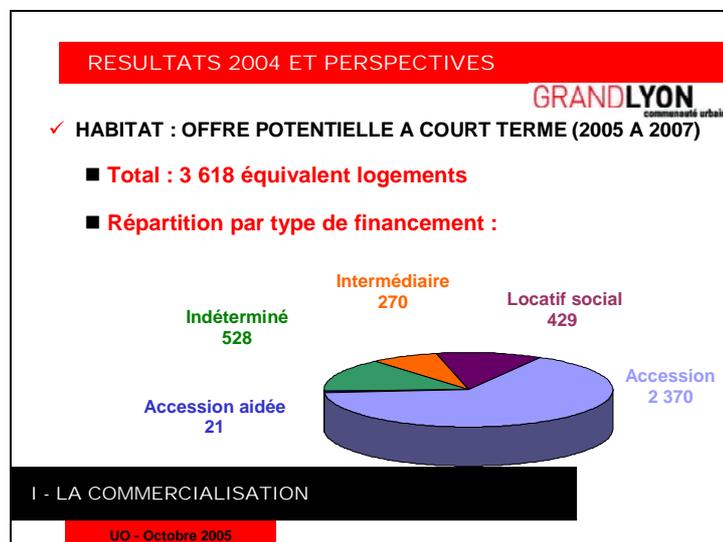
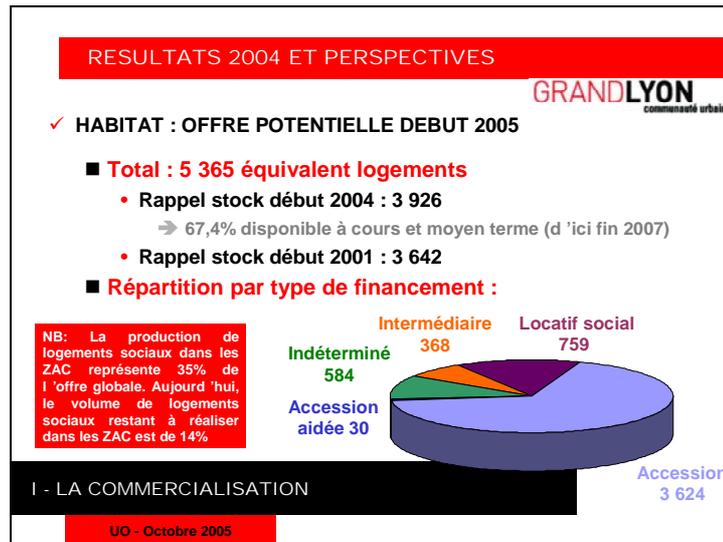


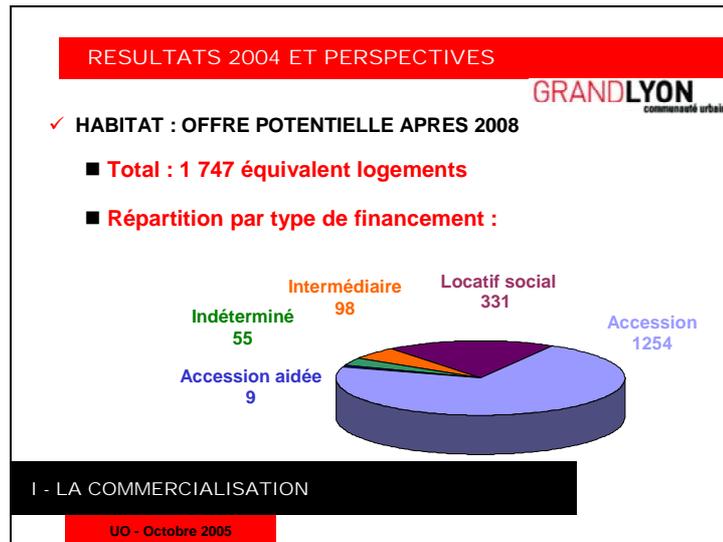
I - LA COMMERCIALISATION

UO - Octobre 2005









RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LES RESULTATS FINANCIERS DES OPERATIONS CONFIEES A DES AMENAGEURS PUBLICS**

■ **CRAC 2003 :**

- Résultat consolidé des soldes bilan +5,81 M €
- Participations délibérées à verser 226,70 M €

■ **CRAC 2004 :**

- Résultat consolidé des soldes bilan +10,059 M €
- Participations délibérées à verser 352,511 M €

II - LES RESULTATS FINANCIERS DES OPERATIONS CONFIEES A DES AMENAGEURS PUBLICS

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER**

■ **Tous modes de réalisation confondus**

- Régie
- Conventionné
- Convention publique

▲ ACTIVITES
■ HABITAT
● MIXTE

III - LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

GRANDLYON
communauté urbaine

✓ **LES OPERATIONS APPROUVEES : 75**
52 en phase active dont 2 opérations PVRU (Duchère et Norechal)

(en M € TTC)	2005	2006	2007	SOLDE de 2008 à 2013	SOLDE de 2014 à 2017	TOTAL REPORT
FONDS DE CONCOURS	35,389	30,949	30,234	182,250	47,112	229,362
PROSPECTIVE BUDGETAIRE	35,433	31,000	31,000	198,000	120,000	318,000
ECARTS		+0,051	+0,766	+15,750	+72,888	+88,638
TRAVAUX PRIMAIRES	6,239	20,737	24,420	43,663	0,000	43,663

■ **Report sur mandats suivants : 229,362 M €**

III - LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

✓ **LES OPERATIONS APPROUVEES** + **GRANDLYON**
communauté urbaine

LES OPERATIONS CREEES EN 2005
 (y compris PVRU)

- **Sathonay Camp (Equipement primaire)**
- **Zone d'Activité des Bruyères à Limonest**
- **ZAC de Vénissy à Vénissieux**





III - LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

✓ **LES OPERATIONS APPROUVEES** + **GRANDLYON**
communauté urbaine

LES OPERATIONS CREEES EN 2005
 (Limonest - Les Bruyères; Vénissieux - Zac de Vénissy; Sathonay Camp - Primaires)

(en M € TTC)	2005	2006	2007	SOLDE de 2008 à 2013	SOLDE de 2014 à 2017	TOTAL REPORT
BESOINS EN CREDITS	35,389	30,949	30,234	219,859	54,983	274,842
dont PVRU	0,000	0,000	0,000	26,051	7,871	33,922
PROSPECTIVE BUDGETAIRE	35,433	31,000	31,000	198,000	120,000	318,000
ECARTS		+0,198	+0,766	-8,458	+68,88	+60,430
TRAVAUX PRIMAIRES	3,263	11,216	20,075	52,317	0,000	52,317

■ **Reports sur mandats suivants : 274,84 M €**

III - LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

✓ **LES PROJETS INSCRITS A LA PPI :** **GRANDLYON**
(EN COURS DE CHIFFRAGE)
communauté urbaine

■ **Les projets hors PVRU :**

- Caluire - Centre
- Cailloux s/Fontaines - La Fonderie
- Chassieu - ZI Sud
- Irigny - Pierre Bénite - Yvours
- St. Priest - Extension Parc Technologique
- Decines - Extension des Pivolles

III - LES FINANCEMENTS PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2005

GRANDLYON
communauté urbaine

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

✓ **LES PROJETS INSCRITS A LA PPI :**
(EN COURS DE CHIFFRAGE)

■ **Les projets PVRU :**

→ Contractualisés avec l 'A.N.R.U.

- Vaulx en Velin - Hôtel de ville, Grappinière
- Rillieux la Pape - Le Bottet, Sermenaz
- Venissieux - Venissy, Amstrong, Montmousseau

→ Restant à contractualiser avec l 'A.N.R.U.

- Vaulx en Velin - Mas du taureau
- St. Priest - Centre
- Lyon 8^{ème} - Mermoz
- Bron - Parilly

III - LES FINANCEMENTS
PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2005

GRANDLYON
communauté urbaine

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

✓ **LES PROJETS INSCRITS A LA PPI :**
(NON CHIFFRES)

■ **Les projets hors PVRU :**

- Collonges - Requalification ZI
- Decines - Montout Nord
- Genay - ZI Nord des Malandières
- Oullins - Extension Saulaie, Semard/Yzeron
- Sathonay Camp - Zone d 'habitat
- Vaulx en Velin - Carré de Soie
- Villeurbanne - Centre

III - LES FINANCEMENTS
PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2005

GRANDLYON
communauté urbaine

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES

✓ **LES PROJETS INSCRITS A LA PPI :**
(NON CHIFFRES)

■ **Les projets PVRU :**

- Bron - Terrailon

✓ **LES PROJETS NON INSCRITS A LA PPI :**

■ **Car ne faisant pas l 'objet d 'une participation communautaire à l 'équilibre de l 'opération :**

- St. Priest - Renault Trucks

III - LES FINANCEMENTS
PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2005

RESULTATS 2004 ET PERSPECTIVES						
✓ L'ENSEMBLE DES OPERATIONS PREVUES AU PLAN DE MANDAT :						
→ LES OPERATIONS APPROUVEES + LES OPERATIONS CREEES EN 2005 + LES PROJETS EN PHASE PRE-OPERATIONNELLE INSCRITS AU PLAN DE MANDAT EN COURS DE CHIFFRAGE Y COMPRIS ZAC PVRU						
(en M € TTC)	2005	2006	2007	SOLDE de 2008 à 2013	SOLDE de 2014 à 2017	TOTAL REPORT
BESOINS EN CREDITS	35,389	30,949	32,028	287,923	81,483	369,406
dont PVRU	0,000	0,000	0,000	68,569	34,371	102,940
PROSPECTIVE BUDGETAIRE		31,000	31,000	198,000	120,000	318,000
ECARTS		+0,198	-1,028	-89,923	+38,517	-51,406
TRAVAUX PRIMAIRES	6,324	20,737	26,675	90,375	22,000	112,375

■ Reports sur mandats suivants : 369,41 M €

III - LES FINANCEMENTS
PUBLICS A MOBILISER

UO - Octobre 2005

